



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

ÉDITO

FE





L'année 2017 marque un nouveau record pour le SDIS 33 avec plus de 115 000 interventions. La diversité des opérations et leur répartition géographique reflètent l'engagement inconditionnel des sapeurs-pompiers au service des Girondines et des Girondins.

Chaque année, la Gironde accueille près de 20 000 nouveaux habitants. Cette attractivité démographique se traduit nécessairement par une hausse des interventions. Par ailleurs, l'émergence de nouvelles pratiques intensifie certains risques et appelle donc à une vigilance accrue des sapeurs-pompiers.

Ce rapport d'activité témoigne de la démarche engagée par le SDIS 33 pour adapter son organisation aux nouveaux enjeux de la sécurité civile.

Le maillage de proximité des centres d'incendie et de secours constitue le premier pilier d'un service public de qualité. Ainsi, le SDIS a entrepris un ambitieux projet de modernisation des centres existants et de construction de nouvelles casernes pour améliorer la réponse opérationnelle sur l'ensemble du territoire.

Les sapeurs-pompiers doivent également faire face à de nouveaux défis comme le développement du secours fluvial ou l'émergence de nouvelles formes urbaines. Pour les relever, le SDIS met à leur disposition des équipements adaptés et organise des temps de formation pour actualiser les méthodes d'intervention.

Ces nouveaux enjeux se traduisent naturellement par une hausse des besoins matériels, humains et financiers. Afin de garantir à notre Établissement les moyens d'agir efficacement au service de nos concitoyens, j'ai récemment engagé une discussion avec l'ensemble de ses contributeurs pour mieux répartir les charges.

Les sapeurs-pompiers font la fierté des Girondines et des Girondins. Ensemble, œuvrons à maintenir un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

Jean-Luc GLEYZE
Président du Conseil d'administration



1.

NOTRE PRIORITÉ :

APPORTER UN SERVICE PUBLIC EFFICACE ET DE QUALITÉ

1• UN IMPÉRATIF : GARANTIR UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE PERFORMANTE

- 1•1** LA CROISSANCE EXPONENTIELLE DE LA SOLLICITATION EN 2017
- 1•2** L'ADAPTATION DE LA FORMATION ET DES TECHNIQUES D'INTERVENTION
- 1•3** L'ACCOMPAGNEMENT CONSTANT DES AGENTS
- 1•4** LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

2• UNE NÉCESSITÉ : S'ADAPTER AUX SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

- 2•1** UNE COUVERTURE ADAPTÉE À TOUS LES RISQUES
- 2•2** LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS
- 2•3** L'AVENIR PRÉPARÉ EN MODE « DÉMARCHES PROJETS »

3• UNE VOLONTÉ : RENFORCER LA RELATION AVEC LES USAGERS

- 3•1** LA QUALITÉ INDISPENSABLE DU SUIVI DES DOSSIERS
- 3•2** LA COMMUNICATION POUR VALORISER L'ÉTABLISSEMENT
- 3•3** UNE DÉMARCHE INNOVANTE : L'ACQUISITION D'UN ROBOT D'ASSISTANCE TÉLÉ-OPÉRÉ

2.

NOTRE MÉTHODE :

ÉVOLUER POUR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ

1• UN IMPÉRATIF : ACTUALISER LES OUTILS POUR UNE RÉPONSE HOMOGENE

- 1•1** LA MISE À JOUR DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES
- 1•2** LE RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS
- 1•3** LA MODERNISATION DES MOYENS DE LA CARTOGRAPHIE
- 1•4** LA PERTINENCE DES POINTS ACCUEIL ET HOT LINE

2• UNE NÉCESSITÉ : MODERNISER LES MOYENS MATÉRIELS

- 2•1** UNE DYNAMIQUE CONTINUE DE CONSTRUCTIONS ET DE RÉHABILITATIONS
- 2•2** UN PARC AUTOMOBILE RENOUVELÉ
- 2•3** LE RENFORCEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

3• UNE VOLONTÉ : CONFORTER LES RESSOURCES HUMAINES

- 3•1** LA PROMOTION PERMANENTE DES COMPÉTENCES
- 3•2** L'AMBITION CONSTANTE DE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT
- 3•3** DES INSTANCES DÉLIBÉRANTES ET DÉCISIONNAIRES À L'ÉCOUTE DES INSTANCES PARITAIRES ET CONSULTATIVES
- 3•4** UNE DÉMARCHE INNOVANTE : L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT

3.

NOTRE PROJET :

CONSTRUIRE UNE ORGANISATION RESPONSABLE ET DURABLE

1• UN IMPÉRATIF : PRÉSERVER UNE GESTION BUDGÉTAIRE EFFICIENTE

- 1•1 LA STABILITÉ DES CONTRIBUTIONS
- 1•2 L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PROPRES
- 1•3 LA MAÎTRISE DES DÉPENSES COURANTES
- 1•4 DES INVESTISSEMENTS CONTINUS ET SOUTENUS

2• UNE NÉCESSITÉ : PÉRENNISER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES ACTIVITÉS

- 2•1 LA PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'EXPERTISE INTERNE
- 2•2 LA GESTION RIGOUREUSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

3• UNE VOLONTÉ : ORGANISER POUR DEMAIN

- 3•1 LA MISSION « CONCOURS »
- 3•2 LA MISSION « SDACR-COTTRIM »
- 3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION DE LA MISSION « PILOTAGE DES DONNÉES RESSOURCES »



CHAPITRE

1

NOTRE PRIORITÉ

APPORTER UN SERVICE
PUBLIC EFFICACE
ET DE QUALITÉ



1.

UN IMPÉRATIF :

GARANTIR UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE
PERFORMANTE

- 1•1** LA CROISSANCE EXPONENTIELLE DE LA SOLLICITATION EN 2017
- 1•2** L'ADAPTATION DE LA FORMATION ET DES TECHNIQUES D'INTERVENTION
- 1•3** L'ACCOMPAGNEMENT CONSTANT DES AGENTS
- 1•4** LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

2.

UNE NÉCESSITÉ :

S'ADAPTER AUX SOLLICITATIONS
ET CONTINGENCES

- 2•1** UNE COUVERTURE ADAPTÉE À TOUS LES RISQUES
- 2•2** LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS
- 2•3** L'AVENIR PRÉPARÉ EN MODE « DÉMARCHES PROJETS »

3.

UNE VOLONTÉ :

RENFORCER LA RELATION AVEC LES USAGERS

- 3•1** LA QUALITÉ INDISPENSABLE DU SUIVI DES DOSSIERS
- 3•2** LA COMMUNICATION POUR VALORISER L'ÉTABLISSEMENT
- 3•3** UNE DÉMARCHE INNOVANTE :
L'ACQUISITION D'UN ROBOT D'ASSISTANCE TÉLÉ-OPÉRÉ



1.

UN IMPÉRATIF : GARANTIR UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE PERFORMANTE

1.1

LA CROISSANCE EXPONENTIELLE DE LA SOLLICITATION EN 2017

Dans la continuité des exercices 2015 et 2016 qui avaient vu l'activité opérationnelle connaître des hausses successives, 2017 est venu confirmer cette tendance. La croissance de l'activité est particulièrement notable, de l'ordre de 7,6%, pour un volume d'interventions atteignant un total de 115 608 opérations. Il s'agit du nombre d'opérations le plus important jamais constaté en Gironde.

En 5 ans, la sollicitation opérationnelle a augmenté de 14,3%. Ce sont ainsi 14 473 opérations supplémentaires qui ont été réalisées en 2017 par rapport à 2012.



Evolution du nombre d'interventions 2007-2017



Autre illustration de cette croissance accélérée, le seul mois de juin 2017 aura enregistré une hausse de 17,6% par rapport à celui de 2016.

Le chiffre des 300 interventions journalières, longtemps perçu comme plafond,

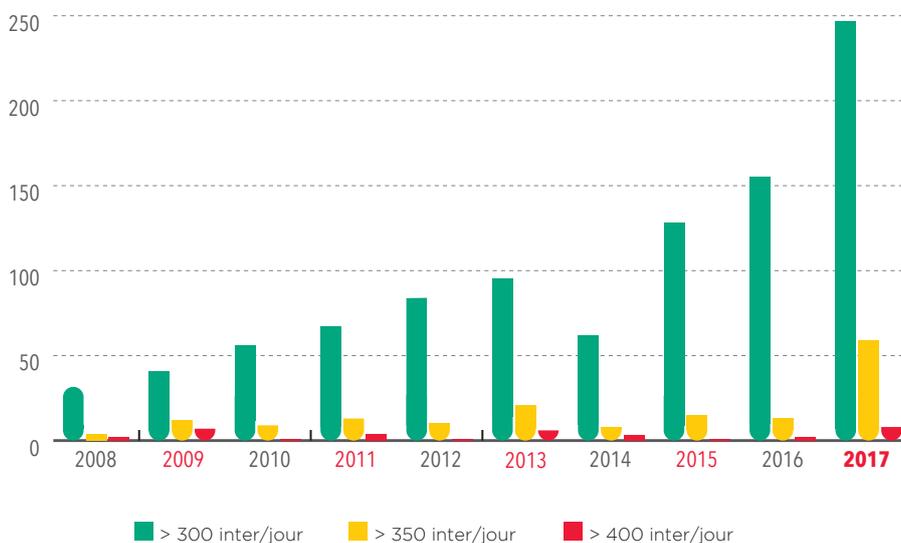
se transforme inexorablement en volume opérationnel moyen quotidien.

Au cours des 12 derniers mois, l'activité a franchi ce pallier à 247 reprises.

A ce constat il faut désormais comptabiliser également les journées au delà de 350 (59 jours) et de 400 (8 jours) opérations.

Evolution du nombre de pics opérationnels

Nombre de jours de l'année où un pic est constaté



La hausse de la population, en lien avec la forte attractivité du département de la Gironde, s'inscrit comme l'une des principales raisons de cette croissance de la sollicitation et plus précisément en matière de secours à personne (SAP).

Cette famille d'interventions, qui représente 77,9% du volume opérationnel global en 2017, poursuit son évolution et dépasse à présent les 90 000 opérations annuelles.

Dans le même temps, les évolutions constatées en 2016 en matière d'accidents de la circulation et d'opérations diverses, se confirment.

Si la variation des accidents de la circulation est presque similaire à celle de 2016 (+3,5%), le nombre d'opérations diverses augmente quant à lui de plus de 28% sur l'année.

La multiplicité d'événements climatiques ayant touché notre département (tem-

pêtes, orages, épisodes de pluie intensive), est intimement liée à ce volume important d'interventions.

La progression du nombre d'incendies a également été sensible ces 12 derniers mois. L'activité a connu une hausse de 6,5%, pour un total de 7 706 opérations relevant de cette nature.

2017 aura d'ailleurs connu l'un des plus importants feux de forêt de cette décennie.

A l'inverse de l'année précédente, notre Établissement a été confronté aux feux dits de «printemps», en plus de ceux combattus lors de la période estivale.

Ainsi, 527 feux de forêt, occasionnant la destruction de 1 278 hectares de végétation, ont été comptabilisés en 2017. A cette activité, il convient de rajouter 495 reconnaissances de fumées.

Comparatif mensuel du nombre de feux de forêt 2015-2017

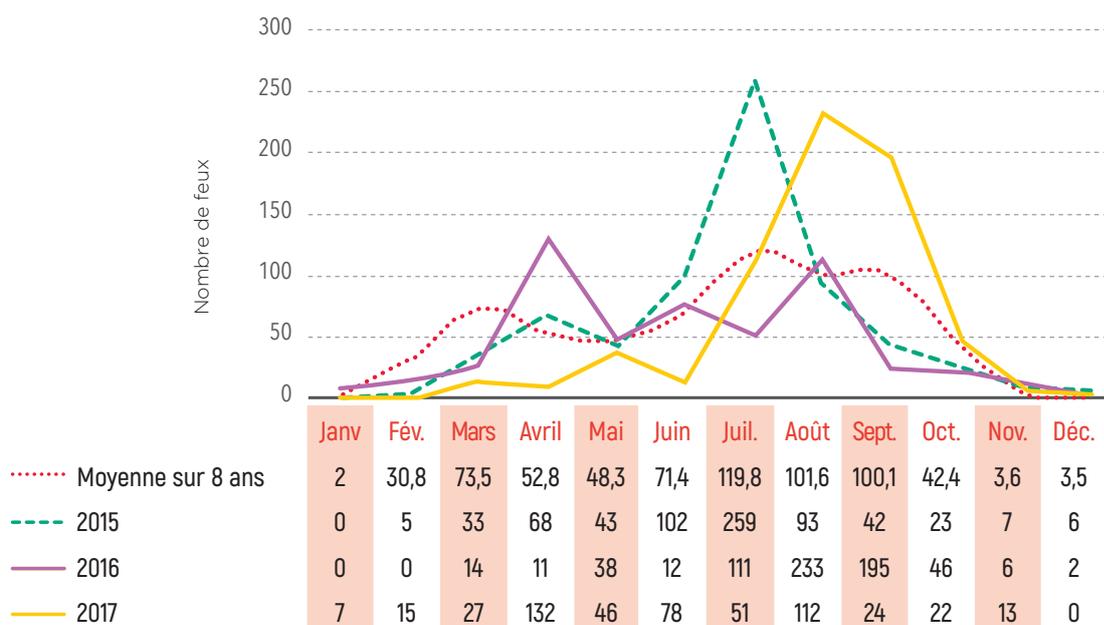
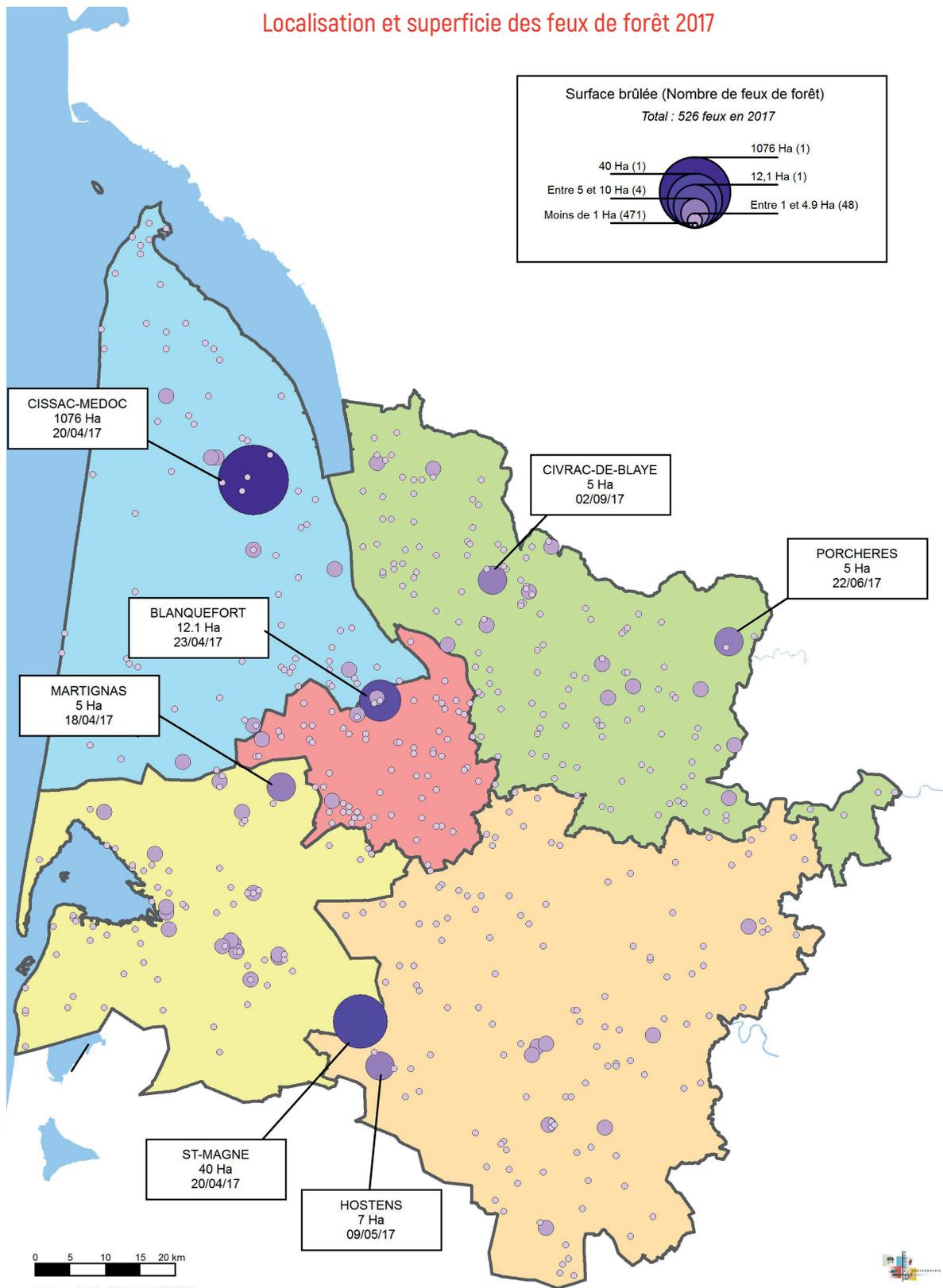


Illustration de cette forte sollicitation, la journée du 20 avril 2017, qui à elle seule aura vu l'engagement simultané des effectifs du SDIS contre 3 feux de forêt impor-

tants déclarés sur le Médoc, le Bassin d'Arcaillon-Val de Leyre et sur la Métropole de Bordeaux. 1 127,6 hectares de végétation seront détruits au cours de cette journée.

Localisation et superficie des feux de forêt 2017

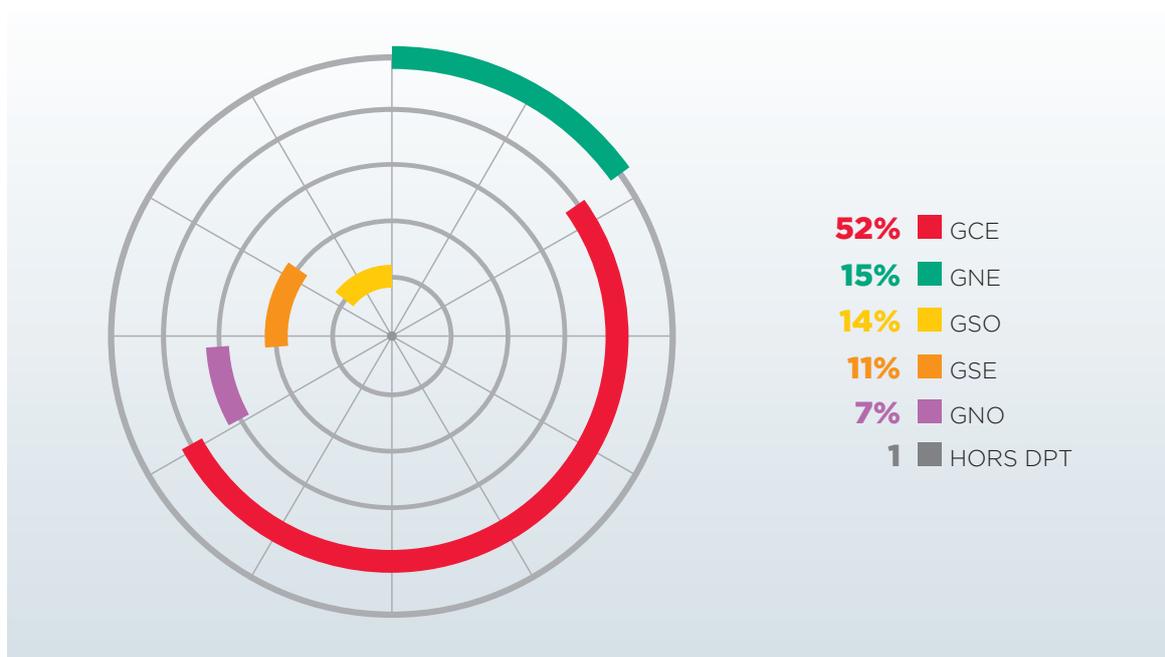


Bien qu'aucune manifestation d'ampleur nationale à l'image du championnat d'Europe de football EURO 2016 n'ait concerné la Gironde cette année, notre Établissement a cependant pris part à un nombre important d'opérations marquantes, de toutes natures et parfois sous des conditions climatiques difficiles.

A titre d'illustration, 5 795 interventions ont été réalisées entre le 18 et le 24 juin, période durant laquelle notre département était placé en alerte canicule avec des températures supérieures à 37°C.

Accidents de la circulation impliquant plusieurs poids lourds, feu d'entrepôt de plus de 6 000 m², interventions pour noyades, feu de bateaux à quai, incendies dans des établissements recevant du public, ou encore opérations multiples du fait de phénomènes climatiques, les équipes du SDIS de la Gironde ont à nouveau été fortement mises à contribution pour assurer la sécurité de leurs concitoyens.

Répartition du nombre d'interventions par groupement



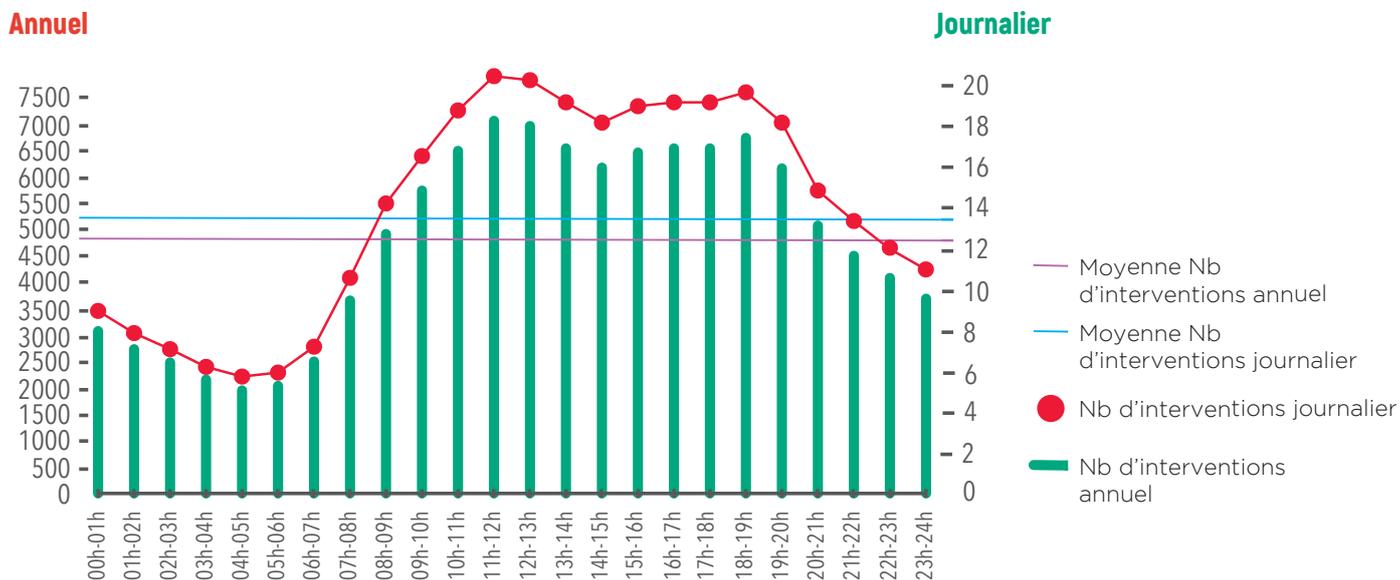
Ces résultats viennent confirmer les scénarios opérationnels élaborés dans le cadre des travaux de révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Une analyse fine des statistiques, notamment en matière de répartition par tranche

horaire du nombre d'interventions indique qu'à l'inverse de l'année précédente où il était relevé un pic d'interventions sur les tranches 12h-13h et 17h-18h, l'activité opérationnelle 2017 s'intensifie à partir de 10h et reste soutenue jusqu'à 20h, avec un nombre d'interventions sensiblement identique d'une tranche horaire à l'autre.



Représentation par tranche horaire du nombre d'interventions annuel et journalier



Afin de continuer à assurer un service de secours de qualité, notre Établissement a rationalisé sa réponse opérationnelle en adaptant notamment les effectifs de sapeurs-pompiers à cette nouvelle physiologie.

S'il est vrai que cette année 2017 marque un tournant dans l'activité opérationnelle de

notre structure, les conditions climatiques ont cependant contribué à limiter ce surcroît d'opérations. En effet, au cours de l'année 2017, les niveaux de risque feux de forêt «Très Sévère» et «Exceptionnel» n'ont pas été atteints. Entre les mois de juin et septembre, l'indice d'éclosion d'un feu en milieu forestier était ainsi à 39 reprises «Modéré» et à 45 reprises «Léger».



1.2

L'ADAPTATION DE LA FORMATION ET DES TECHNIQUES D'INTERVENTION

Maintenir un niveau de service public qualitatif en dépit d'une hausse constante du nombre d'opérations, s'adapter aux risques émergents en modernisant ses moyens opérationnels dans un contexte national d'état d'urgence, tels ont été les principaux objectifs remplis par notre Établissement durant l'année 2017. Afin de les satisfaire, le SDIS a adopté de nouvelles pratiques opérationnelles et ce dans différents domaines d'activité.

Dans la continuité de la mise en œuvre des orientations relatives à la gestion inter-services d'événements d'ampleur de type «attentats», notre structure a participé à plusieurs exercices de simulation.

Sous l'égide du Service Interministériel de Protection Civile (SIDPC), nos équipes ont intégré plusieurs scénarios : acte terroriste à la faculté de Bordeaux, explosion d'une bombe sale dans un tram, ou encore attaque d'un bus au phosgène.

Ces manœuvres ont permis de confirmer la validité des conceptions tactiques impulsées par les préconisations ministérielles et développées depuis 2015, mais également de renforcer la maîtrise du logiciel de dénombrement des victimes «SINUS» (Système d'Information Numérique Standardisé).

L'accroissement des activités maritimes et fluviales, conjugué à la parution du décret n°2016-1475 du 2 novembre 2016 portant création de la capacité nationale de renfort

pour les interventions à bord des navires, dite «CAPINAV», a conduit le SDIS de la Gironde à se doter d'une réponse opérationnelle à la survenue d'incendie à bord de navires ou de bateaux.

Regroupant les effectifs du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) et ceux des plongeurs, cette unité a développé ses compétences tout au long de l'année 2017 en se formant auprès des spécialistes du Bataillon Marin des Sapeurs-Pompiers de Marseille.

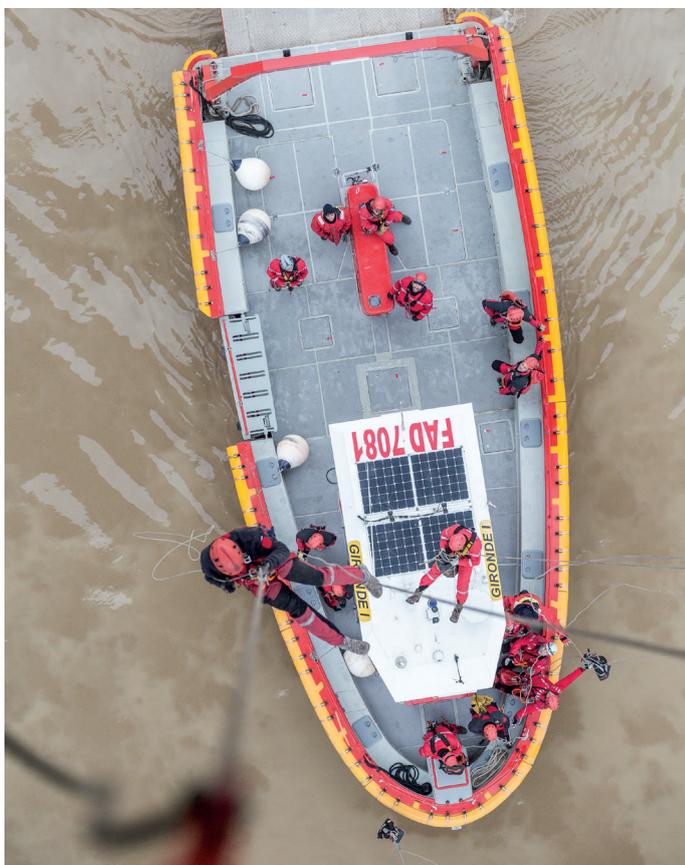
Elle constitue désormais un premier niveau de réponse tactique en cas d'éclosion d'un sinistre à bord d'une embarcation à quai, sur les infrastructures du Grand Port Maritime de Bordeaux, en navigation sur les fleuves Garonne et Dordogne, ou en avarie dans l'Estuaire de la Gironde.

Cette unité projetable est en mesure de constituer une réponse zonale au niveau du bassin de risque «Estuaire», en apportant notamment son concours aux moyens spécialisés du SDIS 17.

Cette complémentarité a pu être appréciée dans le cadre de la réalisation de deux exercices de grande ampleur, au cours desquels les équipes des SDIS de Charente-Maritime et de Gironde ont pu développer leurs savoirs-faire sur un bateau à passagers, puis sur un navire sablier.

L'évolution des technologies utilisées par les industries du transport a conduit notre





Établissement à mettre en place de nouvelles procédures opérationnelles dans la lutte contre les incendies de véhicules.

En application d'une doctrine nationale, cette réforme tactique vise deux objectifs majeurs : la sécurité du personnel intervenant et l'efficacité de l'extinction.

Afin de répondre à ces deux objectifs, le SDIS a arrêté un nouveau mode opératoire allant de l'attaque massive au moyen de deux lances en simultanée avec un ou deux engins, à la possibilité offerte au Commandant des Opérations de Secours d'observer une attitude dite « passive », lorsque le sinistre ne génère pas d'enjeux nécessitant l'exposition des équipages du SDIS.

Par un arrêté du 26 juin 2017, Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de Gironde, a instauré le règlement

départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI).

Fruit d'un travail de concertation mené entre les différents acteurs publics locaux et le SDIS au cours de l'année 2016, ce document de référence édicte désormais les règles de dimensionnement de la DECI en fonction des enjeux bâtimentaires à défendre, conformément au référentiel national.

Le logiciel PIROS, regroupant les doctrines opérationnelles départementales, s'est enrichi d'un nouveau guide en 2017, dédié à la lutte contre les feux de liquides inflammables (FLI).

Dans la continuité des travaux menés par un groupe de travail regroupant des cadres du groupement Opération-Prévision (GOP), du groupement Technique et Logistique (GTL) et des Territoires, ainsi que de la réalisation de nombreux tests sur sites, ce guide définit une doctrine prenant en considération la cohérence des tactiques et manœuvres proposées avec les capacités effectives des moyens engagés, des effectifs disponibles et les contraintes réelles du terrain.

Soucieux d'assurer une réponse qualitative, le SDIS de la Gironde procède régulièrement à l'actualisation des procédures d'intervention. A ce titre, le GOP s'est attaché en 2017 à mettre à jour la doctrine opérationnelle relative aux interventions liées au tram de la métropole bordelaise.

La formation et l'adaptation des techniques d'intervention constituant les fondements du bon déroulement de nos opérations, la culture du Retour d'Expérience («RETEX») a poursuivi son développement dans la base de donnée PIROS et constitue progressivement une forme de « jurisprudence opérationnelle ».

1.3

L'ACCOMPAGNEMENT CONSTANT DES AGENTS

Dans la continuité des politiques instaurées depuis plusieurs années en matière d'accompagnement des agents, les actions des services compétents du SDIS de la Gironde ont apporté un soutien important auprès des personnels de notre Établissement en 2017.

Une prise en charge initiale

Dès le commencement de son activité, chaque agent du SDIS est accompagné par les différentes entités du service de Santé et de Secours Médical (SSSM).

Ainsi, lors des visites de recrutement et d'engagement, une évaluation de l'aptitude psychologique des candidats est réalisée. Au cours de l'année 2017, 372 personnes (330 sapeurs-pompiers volontaires et 42 sapeurs-pompiers professionnels) ont participé à des entretiens cliniques semi-directifs.

Les entretiens réalisés avec les candidats SPV ont donné lieu à la réalisation d'expertises dans 2% des cas, à des préconisations de concertation avec les responsables des centres à l'issue de la période probatoire dans 23% des cas, à des entretiens optionnels post-engagement dans 26% des cas et à l'absence de troubles cliniquement décelables dans 49% des cas.

Dans le cadre de l'évaluation des nouvelles recrues professionnelles, les entretiens réalisés avec les candidats, complétés par la

réalisation d'un test permettant d'identifier les vulnérabilités individuelles (test Z), n'ont pas décelé de cas de troubles devant être expertisés par un psychiatre. Deux cas ont nécessité un suivi des adaptations au poste du fait de l'existence de points de vulnérabilité.

Des visites médicales de recrutement et d'incorporation de sapeurs-pompiers sont également réalisées par les agents du SSSM. Cet examen médical vise à s'assurer que l'agent est médicalement apte au poste de travail envisagé (vaccinations à jour, contrôle des examens para-cliniques, biométrie). En 2017, 580 visites de recrutement ont été menées au profit des sapeurs-pompiers.





Un suivi médical et paramédical permanent

Le SSSM intervient tout au long de la carrière des agents du SDIS et ce quelque soit leur statut.

Sur le plan médical, ce suivi se traduit au travers de la gestion des examens complémentaires, des biologies, des épreuves d'effort, des radiographies diverses, des retours de courrier d'avis spécialisés, des transferts de dossiers médicaux, ou encore des vaccinations des personnels.

Ce service assure également le suivi des agents victimes d'accident d'exposition aux liquides biologiques, ou à des agents infectieux.

Les personnels médicaux prêtent aussi leur concours à la gestion mensuelle des dosimétries passives et actives des équipes spécialisées en risque radiologique.

Au delà de cet accompagnement médical stricto sensu, le SSSM réalise des missions de soutien psychologique auprès des agents de l'Établissement.

Ainsi, sur la base d'un accueil confidentiel, 110 personnes ont sollicité une aide auprès des psychologues du centre médical de Mérignac en 2017. Ce travail d'accompagnement psychologique réalisé hors opération permet un traitement des troubles et une prise en compte des difficultés, afin de construire avec l'intéressé un projet psycho-thérapeutique.

L'Unité de Soutien Psychologique (USP) du SSSM apporte également son aide dans le cadre post-opérationnel.

Qu'il s'agisse d'événements potentiellement traumatogènes ayant exposé les sapeurs-pompiers sur opération à une menace pour leur propre vie ou leur intégrité, de décès d'agents du SDIS, de situations ayant confronté les sapeurs-pompiers aux décès ou aux blessures graves de victimes jeunes, ou encore de faits impliquant des proches des intervenants, cette cellule a traité 27 événements opérationnels en 2017.

A l'issue de la réalisation d'évaluations individuelles, 18 actions collectives (séances de défusing, de ventilation émotionnelle, groupes de parole...) et 55 actions individuelles (avec notamment examen de l'urgence psychologique, défusing, entretien et suivi de la récupération) ont été réalisées par l'USP du SDIS.

Poursuivant la dynamique de prise en charge qualitative des détresses psychologiques, notre Établissement a formalisé une fiche action santé « demande de soutien psychologique ».

Les agents disposent désormais d'un accès simplifié et rapide aux modalités de déclenchement des demandes de soutien de cette nature.



Actions de formation

61 actions de formation totalisant 196 heures (+30% par rapport à 2016), ont été dispensées par l'équipe de psychologues du SSSM, sur les différents groupements de notre Établissement.

Gestion du stress opérationnel sur les théâtres d'opération ainsi qu'au CTA-CODIS, prise en charge des souffrances psychiques des victimes et appréciation des comportements inhabituels, sont les principales thématiques abordées au cours des formations initiales des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, des équipes spécialisées (GRIMP notamment), ou encore des animateurs des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

L'équipe des psychologues du SDIS de la Gironde est également intervenue à de multiples reprises auprès de nos partenaires institutionnels : participation aux travaux du Groupe Interministériel des Psychologues, travaux collaboratifs avec les forces de l'ordre, animation de formations à destination de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers notamment.

Gestion des incivilités

Depuis de nombreuses années, le SDIS de la Gironde s'est attaché à déployer une politique volontariste destinée à encadrer la gestion des agressions et à assurer la meilleure protection de ses personnels.

En 2002, notre Établissement prenait acte par voie de notes de service de la problématique des agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers.

Ces dispositions seront renforcées en 2005 et 2009 avec notamment l'instauration d'un recensement des actes d'incivilités.

En 2015, souhaitant encore améliorer les

conditions d'exercice des missions de ses personnels et assurer une information exhaustive des remontées de terrain, le SDIS a actualisé ses procédures concernant la gestion de ces actes délictuels. Une note de service du 8 juillet 2015 est venue rappeler et redéfinir les attentes en la matière, avec des précisions concernant la conduite à tenir en cas d'actes subis en intervention ou hors cadre opérationnel. Le cadre juridique en vigueur et l'accompagnement de l'Établissement sont également reprecisés.



En 2017, 53 dépôts de plainte ont été effectués par nos agents suite à des agressions. Pour les cas les plus sensibles, le SDIS a adressé un courrier complémentaire au Procureur de la République pour confirmer et appuyer les actions individuelles.

Une réunion spéciale de l'État-major de la sécurité a été présidée par Monsieur le Préfet de la Gironde en décembre 2017 sur



le sujet. Lors de cette assemblée, la typologie des actes dont sont victimes les agents du SDIS a été étudiée en détail.

Convaincu de la nécessité de la plus grande transparence, notre Établissement procède quotidiennement au recensement de toutes les atteintes dont sont victimes ses agents. Ces chiffres sont systématiquement transmis à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises par l'intermédiaire de l'application InfoSDIS.



Accompagnement social

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique sociale résolument volontariste, notre Établissement intervient quotidiennement auprès des agents.

Grâce à un accompagnement individuel et confidentiel, le SDIS propose une réponse

qualitative aux agents rencontrant des problématiques pour conjuguer vies personnelle et professionnelle. Ainsi en 2017, 530 situations de personnels en difficultés ont été suivies par l'assistante sociale.

Le SDIS s'attache également à proposer un large éventail de prestations à destination de ses personnels :

- participation aux couvertures santé et prévoyance,
- prestations pour les familles,
- liaison avec l'Union Départementale dans la cadre de prise en charge de personnels victimes d'accidents de service,
- accompagnement des nouveaux arrivants, information téléphonique.

Gestion des carrières et situations individuelles

Le SDIS de la Gironde s'attache à la réalisation d'une gestion responsable de ses ressources humaines par la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Plusieurs dispositifs ont ainsi été préparés, déployés, améliorés ou consolidés tout au long de cette année afin de mettre en œuvre les réformes statutaires et les projets structurants de l'Établissement.

Initiée en 2016, la réforme nationale « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), a été transposée pour 2 319 agents de l'Établissement, avec notamment l'harmonisation des cadres d'emplois statutaires, le transfert des primes en points d'indices, le cadencement unique pour la prise d'échelon, ou encore la revalorisation des indices terminaux des grilles indiciaires.

Suite au déploiement des politiques nationales de modernisation de la Fonction Publique, le groupement des Ressources Humaines du SDIS a préparé la mise en œuvre au



1^{er} janvier 2018 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions de Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), pour les personnels des filières administrative, technique et spécialisée concernés.

Cette même date a marqué l'instauration de l'indemnité compensatrice en lien avec l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée, pour tous les agents de la structure.

Par ailleurs, des actions ont été portées sur la rénovation du dispositif de gestion et de compensation des astreintes opérationnelles pour les salariés de l'Établissement et l'ajustement de l'indemnisation des activités des sapeurs-pompiers volontaires à la réalité de leurs tâches et missions.

La parution du décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif aux médailles d'honneur des sapeurs-pompiers a profondément modifié

le cadre réglementaire d'attribution de ces réformes.

Il existe désormais 4 échelons (bronze, argent, or, grand or), à raison d'un échelon servi tous les 10 ans d'activité. Le groupement des Ressources Humaines a ainsi assuré le suivi de 862 demandes en 2017. La mise en œuvre de cette réforme a occasionné une multiplication par 3 du nombre de ces sollicitations.

En parallèle, le dispositif « don de jours de congés, RTT au profit des agents qui ont la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants », a été consolidé au cours de 2017.

Enfin, notre Établissement a mis en œuvre la procédure réglementaire de transmission des pièces médicales dans le délai de 48 heures.



1.4

LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE
DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Poursuivant sa dynamique volontariste relative à la santé et la sécurité au travail, notre Établissement a conduit durant cette année des actions d'ampleur en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels.

Ces actions ont notamment été portées conjointement par le service de Santé et de Secours Médical (SSSM) et le service Hygiène et Sécurité (SHS).

Implication au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et de son bureau

Le SHS et le SSSM ont activement collaboré au fonctionnement du CHSCT durant l'année 2017 en prenant notamment une part active à la préparation des dossiers présentés lors des 3 réunions de cette instance. Le service Hygiène et Sécurité a ainsi préparé et présenté 10 demandes d'avis et 5 dossiers pour information aux membres du CHSCT.

Les réunions du Bureau du CHSCT organisées par le SHS ont par ailleurs conduit à la finalisation de nombreux dossiers grâce aux débats et travaux constructifs réalisés avec les membres des organisations syndicales et plus particulièrement :

- lots opérations diverses : rédaction d'un plan d'actions et diffusion aux acteurs de la prévention pour mise en œuvre

au sein des Centres d'Incendie et de Secours,

- prévention du harcèlement : rédaction en partenariat avec le service des Affaires Juridiques et des Instances Délibérantes, d'un protocole de traitement des cas de signalement pour harcèlement. Dans la continuité de son plan d'action sur la prévention et la lutte contre les risques psychosociaux, notre Établissement a initié à titre expérimental une démarche de prévention du harcèlement sur le lieu de travail. Cette dernière fait suite à la modification de l'article 31 du Règlement Intérieur validée par les différentes instances entre décembre 2016 et novembre 2017. Ce protocole sera mis en œuvre au 1^{er} semestre de l'année 2018.

Analyses d'accidents et visites de locaux

Le SHS et le SSSM ont réalisé deux analyses d'accidents et participé, dans le cadre du retour d'expérience opérationnel piloté par le groupement Opération-Prévision, à l'analyse des deux CCF détruits par les flammes lors du feu de forêt de Cissac-Médoc du mois d'avril 2017.

Par ailleurs, le service Hygiène Sécurité a procédé à 21 compléments d'information suite à accident.

Dans le cadre des visites de sites diligentées par le CHSCT, le SHS et la Médecine de



Prévention se sont déplacés sur les Centres d'Incendie et de Secours de Blaye, Hourtin et du Cap-Ferret, ainsi que dans les locaux de la menuiserie situés sur le site du groupement Technique et Logistique. Chaque déplacement a fait l'objet d'un compte rendu comprenant des préconisations relatives à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Animation du réseau des acteurs de la prévention

Le réseau des acteurs de la prévention, composé de membres du CHSCT, de conseillers et d'assistants de prévention, a pu suivre de nombreuses formations au cours de l'année, dédiées notamment à l'utilisation du logiciel «Registre de Santé et de Sécurité au Travail» (RSST) dont l'ergonomie et le fonctionnement ont été repensés et à celle de l'application « Digirisk EvRP » utilisée dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour l'ensemble des sites.

La bonne maîtrise de ces outils par les acteurs de prévention a permis au service Hygiène Sécurité de traiter 43 signalements de dangers divers tout au cours de l'année.

Poursuite de la Démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EVRP)

La démarche d'évaluation des risques professionnels décidée en 2015 sur la base de nouvelles modalités de mise en œuvre, a été conduite avec efficacité tout au long de l'année 2017.

A l'issue d'une personnalisation des différents sites sur le logiciel « Digirisk », la phase d'exploitation a été mise en œuvre, consistant à proposer des actions correc-

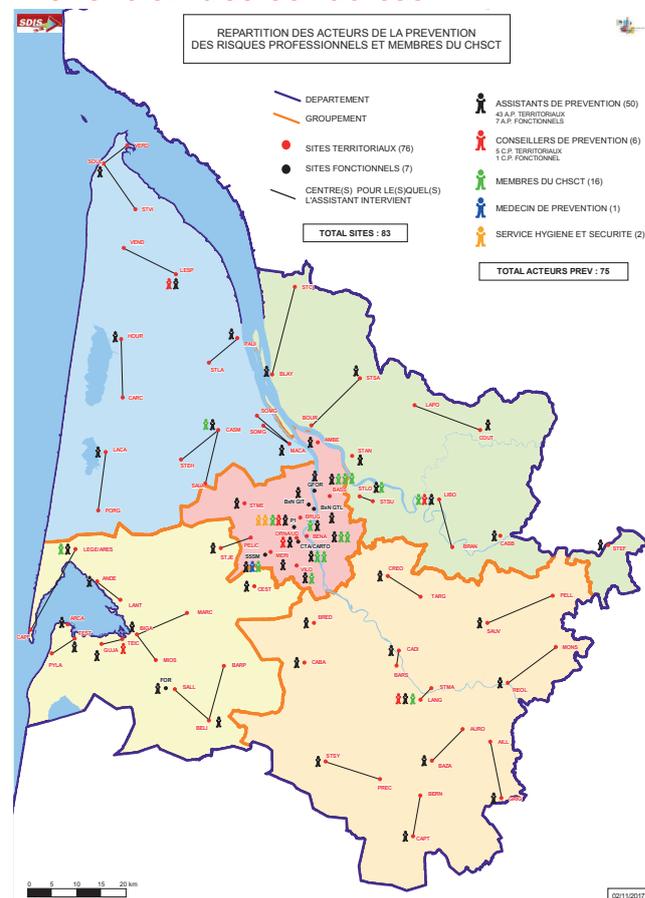
tives pour tous les risques importants identifiés. A cet effet, un nouveau guide d'utilisation du logiciel a été rédigé à l'attention des conseillers et assistants de prévention.

Registres santé et sécurité au travail

Depuis 2015, des registres de santé et sécurité au travail au format dématérialisé ont été déployés au sein du SDIS. Suite à une première phase d'appropriation de l'outil en 2016, le traitement des signalements remontés par cette application s'est progressivement fluidifié.

Une évolution logicielle majeure relative au fonctionnement et à l'ergonomie du RSST a été mise en œuvre au cours de l'année 2017. Le logigramme de fonctionnement de l'application a été adapté en conséquence.

Prévention des conduites





addictives

Dans la continuité de son plan d'action dédié à la prévention et la lutte contre les pratiques addictives, notre Établissement a réalisé en 2017 deux campagnes de sensibilisation aux mauvais usages de l'alcool.

En application des dispositions du règlement alcool annexé au Règlement Intérieur, des contrôles inopinés d'alcoolémie ont été effectués dans les différentes structures du SDIS.

Entre le 24 avril et le 8 novembre 2017, 152 agents du SDIS de la Gironde ont été contrôlés. Depuis l'instauration de ces contrôles en 2009, 1 662 agents ont été contrôlés. 3 contrôles se sont avérés positifs.

Au delà de ces vérifications, ces campagnes

sont l'occasion pour les préventeurs de l'Établissement, d'aller à la rencontre des personnels sur le terrain et de diffuser directement auprès d'eux des messages de prévention des risques liés aux consommations addictives.

Dans cette même dynamique de sensibilisation et d'information, le SSSM a relayé la campagne de prévention nationale «Un mois sans tabac» au cours du mois de novembre 2017.

Une permanence était assurée par un professionnel de santé au sein du Centre Médical de Mérignac et des messages de prévention ont été relayés sur l'Intranet.

Le 5 décembre 2016, le Conseil d'État a rendu un arrêt autorisant les employeurs à pratiquer des tests salivaires de dépistage de stupéfiants auprès de leurs salariés occupant des postes «hypersensibles», pour lesquels l'emprise de la drogue constitue un danger particulièrement élevé pour les salariés et pour les tiers.

Aussi notre Établissement s'est-il attaché à mettre en place un groupe de travail relatif à la démarche de prévention orientée sur la consommation du cannabis.

Composé de représentants du SSSM, des groupements territoriaux et fonctionnels, de chefs de CIS, de personnels membres du CHSCT et du CCDSPV, ce groupe a pour objectif de préparer :

- la modification du Règlement Intérieur avec l'instauration d'un règlement alcool et cannabis,
- le lancement d'actions de sensibilisation et de prévention sur la consommation de cannabis,
- le déploiement d'un dispositif de contrôle de la consommation de cannabis.



Règlement habillement

L'année 2017 a vu l'instauration du Règlement «Habillement» du SDIS de la Gironde.

Fruit d'un travail collaboratif initié en 2016 et réalisé notamment par la commission «Habillement» regroupant des représentants des différents groupements et de membres du CHSCT, ce règlement annexé au Règlement Intérieur a pour objet de définir les conditions d'affectation, de port, de gestion et d'entretien des tenues, articles et équipements d'habillement et de protection individuelle pour l'exercice des missions et activités au sein du SDIS de la Gironde.

Fiches « action santé »

Le Service de Santé et de Secours Médical met à disposition de l'ensemble des personnels des fiches «action santé». Accessible sur l'Intranet du SDIS, ce répertoire est régulièrement actualisé et étoffé.

Ainsi au cours de l'année 2017, le SSSM a édicté des procédures pour :

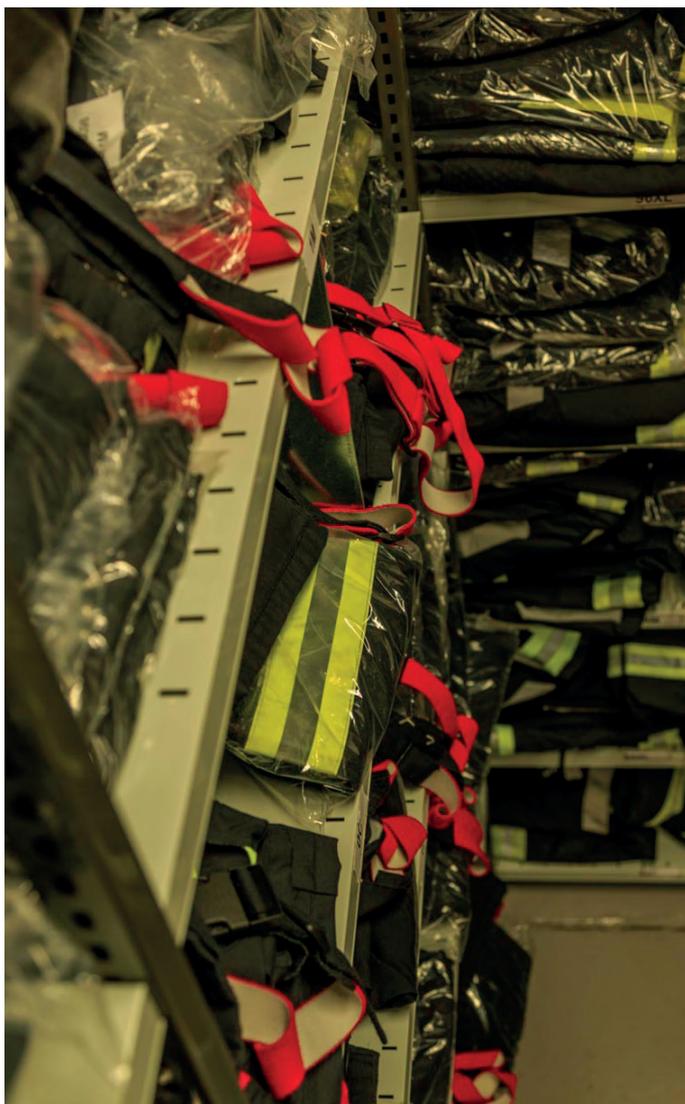
- les accidents d'exposition au sang et/ou à un risque viral,
- l'exposition aux poux, puces, à la gale ou aux autres parasites,
- les griffures ou morsures d'animaux,
- les interventions dans un contexte infectieux,
- les risques inhérents aux fortes chaleurs,
- les demandes de soutien psychologique.

Contrôle qualité des dotations dans les centres, prévention des risques infectieux et surveillance des matériels

Au titre de leurs missions, les pharmaciens de sapeurs-pompiers du SDIS ont notamment vocation à contrôler annuellement les dotations d'intervention afin de prévenir le risque infectieux dans les CIS :

- vérification du mode de conservation, de détention des médicaments, produits et matériels,
- contrôle qualitatif et quantitatif des dotations de secours à personne,
- contrôle de l'état sanitaire de la zone de désinfection, du matériel et des véhicules dédiés au secours à personne.

En 2017, ce sont ainsi 108 opérations de contrôle qui ont été effectuées (25 CIS, 76 trousse individuelles d'infirmiers, 5 remorques module santé et poste médical avancé et 2 malles de soutien sanitaire opérationnel).



Dans le même temps, le parc des matériels médico-secouristes et biomédicaux gérés par la Pharmacie à Usage Intérieur a aussi fait l'objet de contrôles. Sur un total de 3 657 matériels, 1 020 ont été soumis à une maintenance préventive et 53 ont bénéficié d'une maintenance curative. Par ailleurs, 70 matériels ont été réformés et 345 nouveaux mis en service (renouvellement de parc, remplacement perte/casse, nouvelles dotations).

Contrôle de l'aptitude physique des agents

Au cours de l'année 2017, le SSSM a procédé à 7 403 visites médicales d'aptitude.

Parmi les différents types de visites existants, les visites médicales annuelles réalisées de manière périodique pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires sont les plus importantes (5 275 visites de cette nature ont été réalisées sur l'année).

Les procédures mises en œuvre permettent d'effectuer des visites de manière standardisée selon le motif de consultation. Celles-ci sont une aide pour les médecins habilités, sans interférer avec le mode de raisonnement médical. L'informatisation du dossier médical représente une aide importante pour le médecin.

L'audiométrie, la spirométrie, la vérification vaccinale et le test de vision sont effectués lors de toutes les visites périodiques. Les examens biométriques effectués par l'infirmier sapeur-pompier préalablement à l'examen médical sont systématiques pour tous les agents en visite médicale périodique. Quand ils ne sont pas obligatoires pour la détermination de l'aptitude, ils répondent à un objectif de dépistage et de conseil.

Actions sur le milieu du travail

Les actions réalisées par le médecin du travail prennent différentes formes. Elles se traduisent notamment par des études de poste, une participation aux séances du CHSCT et à des réunions. Celles-ci ont pour objectif l'amélioration des conditions de travail, la dispense de formations ou d'informations sur les risques ou nuisances liés au travail, mais également la propre formation de l'agent dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC).

En 2017, plusieurs actions ont ainsi été menées : staffs médicaux pluridisciplinaires, réunions mensuelles de la Mission « Santé en Service », réunions du CHSCT, réunions d'enquête et d'analyse des accidents ayant présenté un danger grave pour les agents dans le cadre de la démarche préventive, visites de locaux.





2.

UNE NÉCESSITÉ : S'ADAPTER AUX SOLLICITATIONS ET CONTINGENCES

2•1

UNE COUVERTURE ADAPTÉE À TOUS LES RISQUES

L'évolution de la nature et du nombre des opérations a conduit notre Établissement à adapter sa posture opérationnelle afin de garantir une réponse qualitative auprès des usagers.

Poursuivant la mise en œuvre de sa réponse tactique à la menace terroriste, élaborée notamment en application de la doctrine nationale «Tuerie de Masse», le SDIS de la Gironde s'est ainsi progressivement doté de matériels de protection balistique. Désormais, notre structure dispose de 30 équipements spéciaux (casques de maintien de l'ordre avec protections balistiques, gilets pare-balles type «porte-plaques»). Ces matériels ont pour vocation d'assurer

une protection optimale des personnels engagés dans les corridors d'extraction des victimes. Acheminés par des vecteurs spécifiques (véhicules de transport de protections balistiques individuelles), ces matériels sont répartis sur le territoire girondin afin de permettre un usage rapide en cas d'attaque.

Le SDIS mène une politique volontariste pour assurer un niveau de sécurité en adéquation avec les risques encourus pour les intervenants. Il a donc doté les équipages engagés sur des feux de végétaux d'équipements de protection individuelle composés d'une capeline «aluminisée», d'une protection «poncho», d'un demi masque de



fuite et d'un sac respiratoire.

Ces matériels permettent aux sapeurs-pompiers de quitter leur engin si celui-ci n'est plus en mesure de leur garantir un espace de protection et de se réfugier dans une zone sécurisée.

Garantir une réponse efficace aux demandes de secours des usagers passe nécessairement par la modernisation du parc roulant de véhicules d'intervention.

A ce titre, notre Établissement s'est porté acquéreur de nouveaux moyens de lutte contre les incendies :

- la politique de remplacement des Camions Citernes Feux de Forêt (CCF) 3 000 par des CCF 6 000 offrant une capacité d'extinction doublée, a permis au SDIS de rationaliser sa stratégie opérationnelle dans la lutte contre les feux de végétaux. Le SDIS a également procédé au renouvellement de ses véhicules de liaison tout terrain en portant son choix sur des pick-up, dont les caractéristiques polyvalentes offrent une

capacité d'emport de personnels et de matériels plus importante que les précédents modèles.

- dans le cadre du renforcement de ses moyens de lutte de grande capacité, le SDIS s'est porté acquéreur de 2 nouveaux Fourgons Mousse Grande Puissance (FMOGP). Affectés au sein des CIS de Lesparre et Bassens, ces moyens de lutte sont dotés d'une capacité de 10 000 litres d'eau, de 4 000 litres d'émulseurs et d'un canon d'une portée de 100 mètres. Leurs caractéristiques techniques font de ces engins multi-rôles, de véritables moyens d'appui dans la lutte contre les feux d'hydrocarbures ou de végétaux.
- le développement de la métropole bordelaise, conjugué à la transformation de son paysage urbain, ont conduit notre Établissement à se doter de moyens aériens de dernière génération. Une échelle de 30 mètres à dernier plan pendulaire a été achetée, favorisant l'accès des structures bâtementaires en terrasse. Un bras élévateur de 32 mètres permet



aussi de garantir une réponse opérationnelle efficace dans ce nouvel environnement.

- l'efficacité d'une opération étant liée aux tactiques déterminées par le commandement, le SDIS a poursuivi la politique de modernisation de ses véhicules postes de commandement de colonne, en se dotant de moyens équipés de communication satellitaire. Trois nouveaux engins devraient être livrés en 2018.

L'adaptation de la couverture à tous les risques passe aussi nécessairement par un ajustement des effectifs opérationnels.

La continuité de la politique menée depuis plusieurs années relative au potentiel opérationnel journalier a démontré une nouvelle fois son intérêt et sa cohérence vis à

vis notamment de l'accroissement du volume des interventions.

Ainsi, les seuils des effectifs positionnés en garde et en astreinte ont été réactualisés au cours de l'année 2017.

Prenant en considération les paramètres temporels et touristiques, notre Établissement a de nouveau procédé à des modifications des régimes de garde et à des renforcements saisonniers.

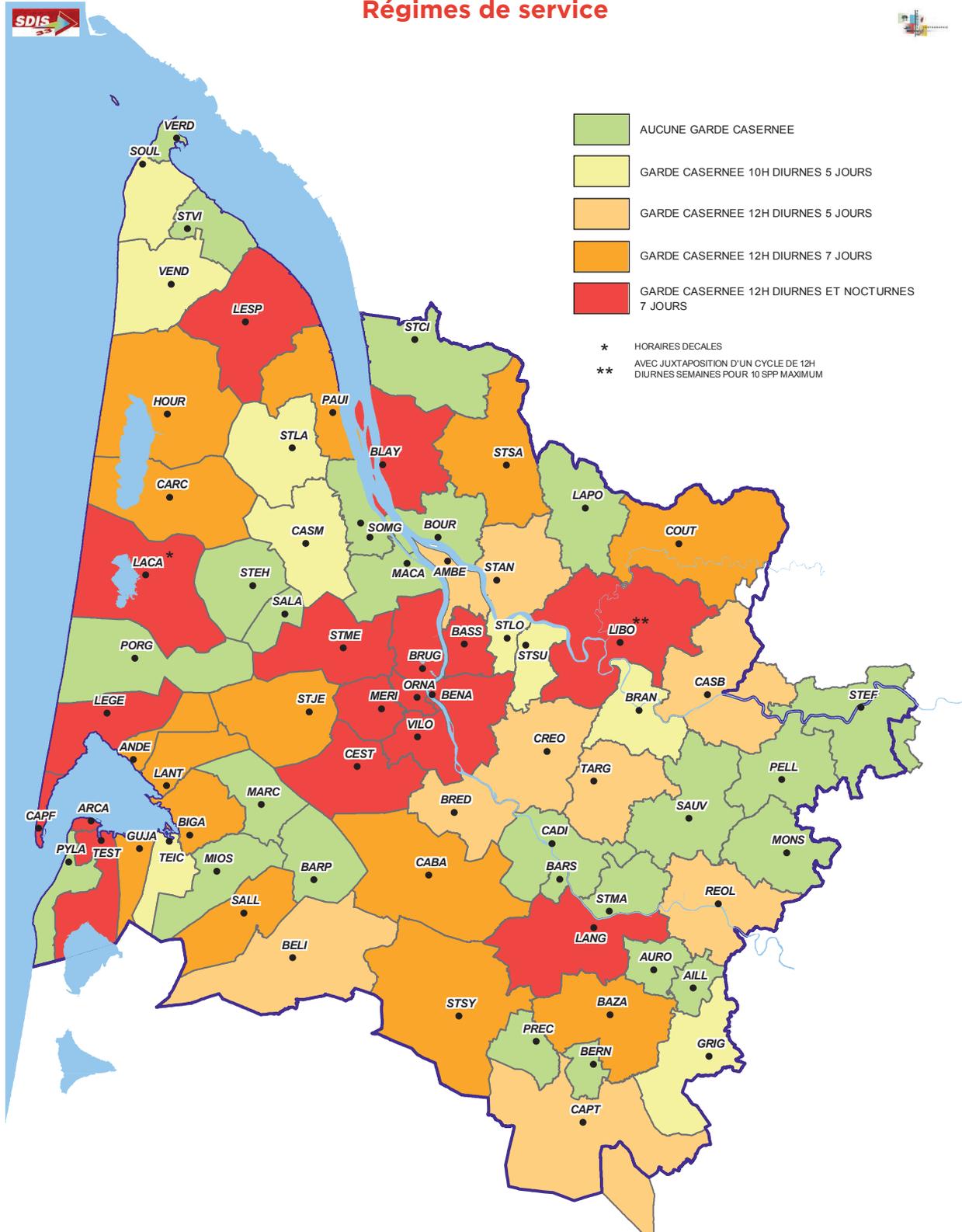
Les centres côtiers observant une hausse de leur activité en période estivale ont été renforcés, afin de garantir une réponse de sécurité civile en adéquation avec l'augmentation temporaire de la population.

A l'instar de l'année précédente, les groupements territoriaux regroupant des communes balnéaires ont constaté une augmentation de 22% de l'activité opérationnelle entre les mois de juillet et d'août.





Régimes de service



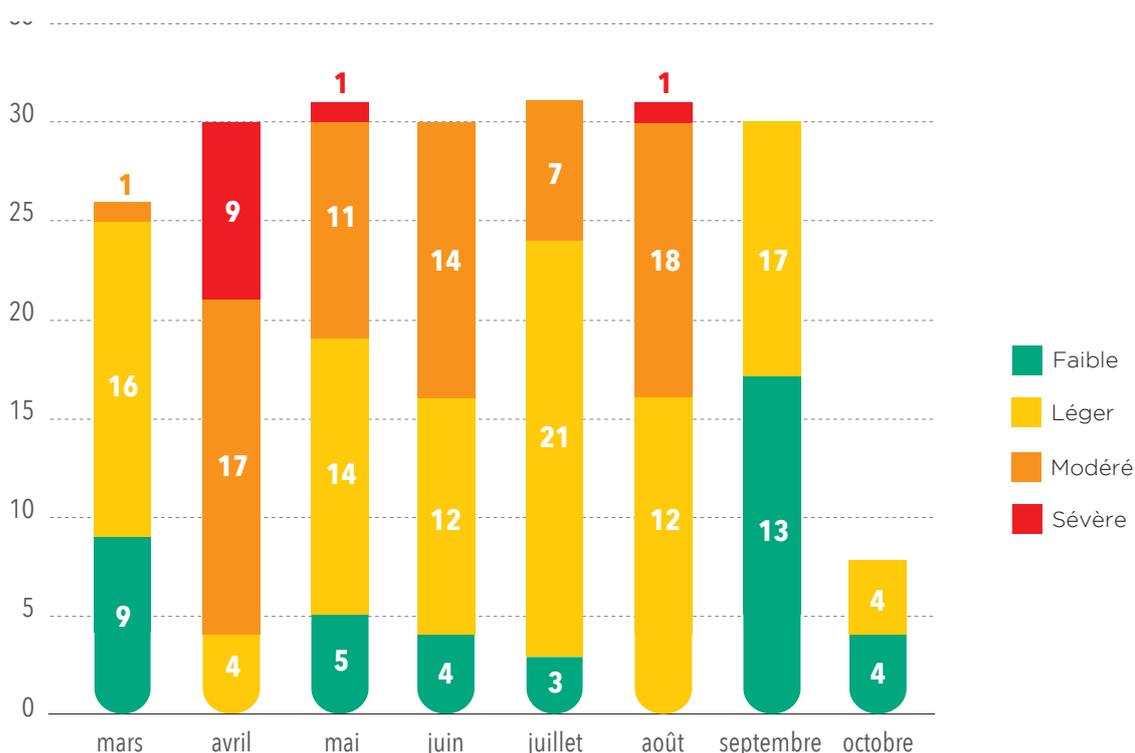
14/03/2018



En matière de lutte contre les feux de forêt, les 6 indicateurs de risques sont confortés. Au cours de l'année 2017, quatre niveaux de risque sur six ont été activés.

A titre d'exemple, le département a été classé à 11 reprises en risque sévère, dont 9 fois en avril. Aucune journée n'a été classée en risque très sévère, ni exceptionnel.

Nombre de jours en fonction de la nature du risque feu de forêt



Les conditions météorologiques plus clémentes durant la saison estivale ont permis d'éviter à notre Établissement une saison feu de forêt soutenue en plus de l'accroissement général du nombre d'opérations.

Comme en 2016, la correspondance entre le niveau de risque et le nombre de départs de feu en milieu naturel a démontré la pertinence de l'analyse du risque feu de forêt. En effet, si le ratio «superficies brûlées (en

ha) / nombre de départs de feu» augmente et atteint 2,4 hectares par feu, cette hausse est en lien direct avec le feu de forêt de Cissac (1 075 ha de superficie brûlée).

Il s'agit d'une nouvelle démonstration de l'efficacité des prévisions quotidiennes des niveaux de risques définis par la chaîne de commandement et des renforcements associés afin de garantir un niveau de réponse opérationnelle cohérent et adapté.



202

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Notre Établissement a connu une forte activité feu de forêt intra et extra départementale au cours de l'année écoulée.

La journée du 20 avril restera comme l'une des plus actives en la matière.

Il est 14:05 lorsque le CTA-CODIS reçoit de nombreux appels des tours de guet du secteur, signalant un panache de fumée important.

Les différents regroupements de coordonnées géographiques localisent ce départ de feu au lieu dit « Beauchêne », sur la commune de Cissac-Médoc.

Avec des conditions météorologiques propices à un développement vélocé du sinistre, le feu évolue très rapidement, poussé par un vent de nord-est soutenu.

Une lutte est alors engagée avec notamment pour objectif de préserver les exploitations commerciales et industrielles situées à proximité immédiate.

Concomitamment à cette opération, notre Établissement sera confronté dans les heures qui suivent, à deux autres feux de forêt.

Le premier, situé sur la commune de Saint-Magne, aura parcouru 40 hectares de pins d'âges divers et nécessité l'intervention de 89 sapeurs-pompiers, ainsi que le concours de moyens du SDIS des Landes.

Le second, localisé sur la commune de Blanquefort, aura détruit 12,10 hectares de

pins. 79 sapeurs et 9 moyens de lutte, dont un groupe du SDIS 47, auront été engagés.

Pendant plusieurs jours, soutenues par des renforts extra-départementaux provenant des SDIS 16, 17, 19, 24, 47, 64, 79 et 87 et appuyées par les moyens aériens nationaux, les actions déterminantes des sapeurs-pompiers auront permis de préserver les habitations et entreprises du secteur.

Ce sinistre, ayant occasionné la destruction de 1 075 hectares de végétaux, restera l'un des plus importants de ces 15 dernières années.

Durant l'été, des conditions météorologiques plus clémentes conjuguées à une activité opérationnelle feu de forêt relativement faible ont permis à notre Établissement de porter assistance à la zone de défense sud, soumise à une pression incendiaire explosive, une canicule importante et des vents soutenus.

Le 24 juillet, les départements du Vaucluse et du Var luttent contre d'importants incendies. Plus de 7 000 hectares de forêt sont détruits et un millier de sapeurs engagés.

Avec l'éclosion de nouveaux foyers en Corse, ainsi que dans les massifs des Alpes Maritimes, il est décidé l'envoi de renforts extra-zonaux en direction de ces différents sinistres.



Répondant à la demande du Centre Opérationnel de la Zone Sud Ouest, une colonne composée de moyens de commandement, de lutte et de soutiens mécaniques, logistiques et médicaux, provenant des SDIS 24, 33 et 47, est envoyée vers la zone de défense sud, le 25 juillet au soir.

Arrivée le lendemain aux aurores sur le site de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), la colonne « sud ouest alpha » est immédiatement sollicitée par le commandement local, en appui des moyens déjà déployés. La colonne sera engagée sur les différents fronts, notamment dans les secteurs de La Londe-les-Maures et d'Artigues dans le département du Var.

Après 7 jours et nuits de lutte, la colonne regagnera sa zone de défense.

Accueillis par Monsieur le Sous-Préfet de Langon et le Président du SDIS par intérim, les 33 agents recevront de chaleureuses félicitations pour leur contribution déterminante et saluée par le commandement du SDIS du Var.

En fin d'année 2017, une délégation du SDIS de la Gironde, répondant à l'invitation du Président de la République, a été reçue à l'Élysée à l'occasion de la cérémonie officielle de remerciements organisée en l'honneur des équipes engagées durant cette campagne estivale.



2.3

L'AVENIR PRÉPARÉ EN MODE
« DÉMARCHES PROJETS »**Le projet TRICOISE**

Cette démarche transversale d'ampleur, lancée en mars 2010, vise à assurer le remplacement de l'actuel système de gestion opérationnelle SIS.3 par un nouveau logiciel moderne, compatible avec le réseau ANTARES et inter-opérable avec les différents services partenaires.

La phase d'exécution du marché, d'une durée de 40 mois, est engagée depuis le mois d'avril 2015, date de notification du marché auprès de la société IMPI. Cette phase est découpée en différentes étapes indispensables à la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion.

Une première étape conduite en 2015 a permis la rédaction des spécifications fonctionnelles et techniques. La société s'est ensuite consacrée aux développements complémentaires pour intégrer les besoins spécifiques exprimés par le SDIS et pour travailler sur la rédaction des dossiers de paramétrages des règles opérationnelles.

Les premières sessions de formation au paramétrage ont été dispensées à compter de septembre 2016 et ont permis aux agents chargés de ces opérations de maîtriser cet aspect du logiciel. Dans la continuité, les règles ont été saisies en application des dossiers de paramétrages sur un échantillon de centres du territoire (sur le groupement Sud-Ouest).

Les premiers tests en phase avec la mise à disposition des données par les autres outils de gestion du SDIS (SIG prévisionnel, gestion des données agents et de formation...), ont été réalisés au cours de l'année 2017.

En fin d'année, le projet est entré dans la phase de vérification d'aptitude, avec la réalisation rapide de tests unitaires.

De nouveaux tests concrets sont attendus au début de l'année 2018 et seront suivis du déploiement des équipements dans les centres. Les dernières sessions de formation seront à dispenser auprès des utilisateurs en vue de la mise en exploitation.

Le projet SALOME

Le projet SALOME (Solution pour les Acteurs de la LOGistique et de la MaintenanE) conduit par le SDIS de la Gironde, a pour objectif de moderniser les outils de gestion de la logistique et de la maintenance afin d'optimiser et de rationaliser ses activités, au sein des groupements Informatique et Télécommunications, Patrimoine et Technique et Logistique. Il s'agit pour notre Établissement d'assurer le remplacement des logiciels existants par un outil plus performant, adapté aux nouvelles exigences fonctionnelles, techniques et réglementaires, lequel sera intégré dans le système d'information global du SDIS.



Sous l'impulsion de groupes de travail dédiés, l'année 2015 a conduit à la formalisation d'un dossier de consultation des entreprises, lequel a été publié au cours du premier semestre 2016. Mais face à deux appels d'offres déclarés infructueux, une nouvelle orientation a été définie conduisant à acquérir un logiciel par l'intermédiaire de l'UGAP.

C'est ainsi que le SDIS a acquis fin 2017 les licences du logiciel distribué par la société KIMOCE.

Le déploiement de cette solution est envisagé sur plusieurs mois.

Dans un premier temps, des réunions seront organisées afin de garantir la meilleure intégration du produit au sein du système d'information de notre Établissement.

Des ateliers fonctionnels seront également organisés au cours de l'année 2018 afin d'aboutir à une première version du logiciel paramétré au début de l'année 2019.

Une étape de vérification sera ensuite conduite en 2019 dans l'optique d'assurer la mise en production du logiciel au premier semestre 2020.

Le projet de développement du volontariat

La procédure d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires conduite par les comités de recrutement sur l'ensemble des groupements territoriaux, a permis de recevoir 430 candidats en 2017 à l'occasion de 33 comités déconcentrés.

Afin d'assurer la meilleure cohérence et efficacité de la procédure d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, celle-ci a été confiée dans son intégralité à la Délégation au Développement du Volontariat. La Dé-

légation assure ainsi le traitement global de la procédure, depuis la réponse initiale adressée aux candidats, jusqu'au passage de leur dossier devant le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, assurant ainsi le lien entre les différents groupements concernés (GRH, SSSM, GTL, territoires).

L'année 2017 a été l'occasion de concrétiser un nouveau partenariat avec l'EPIDE de Bordeaux (Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi). Les membres de la Délégation assurent à ce titre des interventions auprès d'un public jeune et éloigné du système scolaire pour leur faire découvrir l'univers de sapeurs-pompiers et les valeurs associées au volontariat.

La Délégation a également poursuivi en 2017 sa communication en faveur de l'engagement volontaire en assurant un travail d'animation à l'occasion des Journées Défense et Citoyenneté au sein de deux casernes du département. Cette démarche devrait s'étendre à de nouveaux sites en 2018.

L'année à venir sera également dédiée au lancement d'une démarche consacrée à la thématique de la féminisation des sapeurs-pompiers volontaires, en vue d'assurer une déclinaison locale des ambitions décidées au niveau national.



3.**UNE VOLONTÉ :
RENFORCER LA RELATION
AVEC LES USAGERS****3•1****LA QUALITÉ INDISPENSABLE
DU SUIVI DES DOSSIERS**

L'année 2017 a été l'occasion de poursuivre les efforts pour garantir la qualité des prestations rendues aux usagers.

Les dossiers de prévention, prévision et le traitement des risques

Les travaux menés par notre Établissement en matière de prévention ont conduit ses services à participer à 1 577 commissions de sécurité (283 visites d'ouverture, 1 259 visites périodiques et 354 autres visites), soit un rythme toujours soutenu et proche de celui de 2016.

L'activité du service « E.R.P » s'est traduite

par l'analyse de 2 877 dossiers d'aménagement d'établissements recevant du public. Sur le territoire girondin, plus de 95% des E.R.P sont désormais à jour de leur visite obligatoire. A noter qu'en 2017 de nombreux projets d'envergure ont été livrés, parmi lesquels l'ARENA de Floirac et le Nouvel Hôpital de Libourne.

En parallèle, ce sont 1 339 dossiers concernant les bâtiments à usage d'habitation, campings et établissements industriels, qui ont été étudiés par le service « Habitations », dont l'activité s'est avérée en forte croissance. Celle-ci est corrélée à la très forte attractivité du département. De

nombreux quartiers, notamment sur la métropole bordelaise, sont en cours de construction (Bassins à Flots, Ginko), ou au stade de projet (Brazza, Niel, Bastide...).

Comme prévu, le déploiement de l'application PREVARISC en début d'année a permis de faciliter la gestion et le suivi des différents dossiers.

L'année 2017 est aussi marquée par une activité de prévision soutenue.

Concernant le suivi des Points d'Eau Incendie (PEI) tout d'abord, les travaux ont été nombreux.

Ce sont ainsi 1 328 opérations de mise à jour de la base départementale Ressources En Eau (REE) via la visionneuse « remontée d'informations de DECI » qui ont été effectuées, soit 30% de plus qu'en 2016.

Les contrôles des PEI publics ont par ailleurs été réalisés sur 98% des communes du département.

L'activité administrative associée s'est avérée très importante, avec le traitement de 1 053 courriers liés aux contrôles des ressources en eau publiques, l'envoi de 1 337 courriers aux propriétaires et gestionnaires de ressources en eau privées pour connaître l'état de leurs moyens de secours en matière de DECI et de 165 courriers aux Maires pour non communication de l'état des moyens de DECI privés par leur gestionnaire.

L'instruction des dossiers nécessitant l'analyse de la défense incendie et de l'accessibilité en application du règlement départemental de DECI a en outre conduit à la formulation de 259 avis.

Les nouvelles dispositions applicables en matière de DECI, définies sur la base de l'arrêté préfectoral portant Règlement Départemental de DECI en date du 26 juin

2017, ont conduit notre Établissement à adapter ses procédures et à assurer un accompagnement étroit des collectivités. Plusieurs documents ont ainsi été élaborés, notamment une plaquette de présentation et des modèles d'arrêtés types à destination des Maires et Présidents d'EPCI. Un travail important d'encadrement des modalités de conventionnement entre le SDIS et les collectivités a aussi été réalisé pour le maintien du contrôle des PEI publics. La base Ressources En Eau a été adaptée afin d'assurer son adéquation à la nouvelle organisation territoriale de la DECI sur le département. Des évolutions ont également concerné les fonctionnalités de la visionneuse « remontée d'informations ».

Les nombreux projets d'aménagement du territoire ont été l'occasion pour les services du SDIS de rendre des avis et de produire des études : 46 avis sur des projets de



fermes photovoltaïques au sol ; 11 pour des projets de déviation ou de réfection d'axes routiers ou ferroviaires, d'enfouissement de canalisations ou de lignes électriques ;



3 pour des projets éoliens, complétés par l'instruction de 47 documents d'urbanisme (PLU notamment).

D'autres risques ont également imposé à nos équipes un travail de fond :

- en matière de feu de forêt, 164 contributions ont été produites à destination de la Préfecture ou des communes pour avis sur les demandes d'autorisation ou de dérogation d'usagers sur les projets de brûlage dirigé et incinérations,
- concernant le risque inondation, des éléments ont été produits au profit de Bordeaux Métropole afin d'alimenter leur plan d'intervention,
- le groupe d'analyse prévisionnelle

constitué pour le suivi des projets d'urbanisme complexes sur la métropole s'est lui réuni à 5 reprises.

Concernant l'activité de répertoriage, 101 établissements industriels et non industriels ont été étudiés dans une démarche de suivi prévisionnel et réglementaire (ARENA, gare Saint-Jean, villages ostréicoles...).

Le suivi spécifique des établissements industriels à risques a conduit à la réalisation de 11 visites, 151 consultations auprès des services de l'État et des exploitants sur les ICPE et 43 analyses d'intervention dans les ICPE.

Les dossiers de prévention, prévision et le traitement des risques



- 32** ■ DDAE
- 53** ■ PC industriel
- 11** ■ Visites d'établissements à risques
- 43** ■ Analyses d'intervention dans les ICPE
- 14** ■ Préparation, suivi et participation à des exercices
- 66** ■ Études de danger
- 83** ■ Réunions sur les ICPE
- 26** ■ Avis sur les plans prévisionnels de secours (POI-PSI-ORSEC)

Enfin, en matière de risques et situations de crise, le SDIS a pris part à des exercices sur site et notamment dans les établissements AKZO NOBEL, CEREXAGRI ou EPG. L'exercice NRBC « Tramway », réalisé sous l'égide de la Préfecture au mois de novembre, a été

l'occasion de tester la capacité de réponse opérationnelle de notre Établissement dans un environnement complexe et d'apprécier la coordination des différents intervenants (KEOLIS, Police nationale, SAMU, services du déminage de la Sécurité Civile).



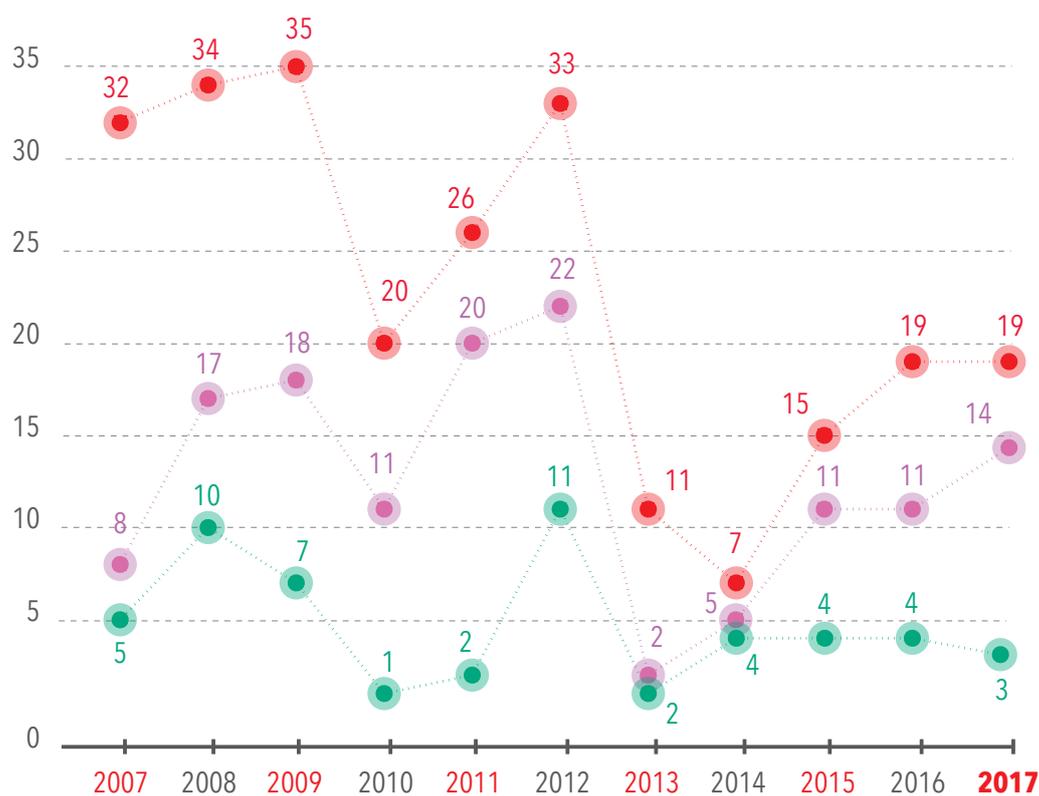
Les dossiers d'assurance/ responsabilité civile

Dans le cadre de leur activité opérationnelle, les sapeurs-pompiers peuvent provoquer certains dommages à l'encontre des usagers. Le service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes est chargé du traitement de leurs réclamations. La nature des dossiers peut selon les cas conduire à

une déclaration à la compagnie d'assurance de notre Établissement, ou à un traitement sans délai dans l'hypothèse d'un refus de prise en charge avéré.

Comme en 2016, 19 dossiers mettant en cause la responsabilité du SDIS ont été déposés au cours de l'année passée, dont 14 déclarés à la compagnie d'assurance.

Les dossiers d'assurance/responsabilité civile



● Nombre total de dossiers RC ● Dossiers déclarés ● Dossiers pris en charge



Les comptes-rendus de sorties de secours

La rédaction des comptes-rendus de sorties de secours (C.R.S.S.) constitue l'une des missions principales des commandants des opérations de secours.

La qualité de leur rédaction sert la sécurité juridique de notre Établissement. Des démarches de contrôle et de formation sont régulièrement opérées.

La formation à la rédaction des comptes-rendus de sortie de secours s'est donc

poursuivie en 2017 au profit des nouveaux chefs d'agrès (formation initiale) et de ceux déjà en fonction (formations de maintien et perfectionnement des acquis).

Cet effort de formation porte ses fruits et se traduit par une amélioration sensible de la qualité des C.R.S.S.

Cette année encore, les demandes de requérants (particuliers, assurances, experts, avocats) adressées au SDIS en la matière ont été particulièrement nombreuses (2 495 courriers reçus) et ont conduit à la réalisation d'un important travail de suivi de la part de nos services.

3•2

LA COMMUNICATION POUR VALORISER L'ÉTABLISSEMENT

Dans la continuité de la modernisation de son interface, le contenu de l'Intranet s'est sensiblement étoffé afin de permettre aux agents d'accéder de manière intuitive aux informations actualisées et pratiques du SDIS.

Ainsi, la photothèque est régulièrement alimentée pour mettre en lumière les différentes activités de l'Établissement et de ses personnels. Dans cette optique, le pool de photographes de la cellule audiovisuelle s'est renforcé en 2017, couvrant désormais la totalité du département girondin.

Le surcroît d'activité de l'année ne s'est pas

limité à la sphère opérationnelle. Le nombre de sollicitations en terme de communication s'est aussi avéré soutenu, conduisant le service Communication-Protocole à procéder à l'organisation de :

- 3 passations de commandement de groupements territoriaux,
- 12 passations de commandement de CIS,
- l'inauguration du nouveau CIS de Cadillac-Béguey,
- la pose de la première pierre du CIS de La Brède,
- la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers,



- 2 baptêmes de promotion de sapeurs-pompiers professionnels,
- 3 journées d'accueil des nouveaux collaborateurs,
- 2 cérémonies de départs du SDIS de la Gironde,
- 1 avant-première du film «Les Hommes du feu» en présence du réalisateur Pierre Jolivet,
- plusieurs visites de centres.

Ce service a par ailleurs apporté son concours à diverses manifestations organisées par nos partenaires institutionnels et notamment la cérémonie commémorative de la fête nationale, les journées «Rencontres de la Sécurité Intérieure» et la foire internationale de Bordeaux.

Souhaitant assurer la valorisation de ses personnels et de ses moyens opération-

nels, notre Établissement a également maintenu ses contributions à la réalisation de feuillets et de productions cinématographiques.

Parallèlement à la communication institutionnelle, le service a contribué à de la communication opérationnelle.

Placée sous la tutelle des services préfectoraux, la cellule communication du SDIS intervient au CTA-CODIS, ainsi que sur le terrain, au plus près des opérations.

A ce titre, 9 cadres et 10 photographes assurent pour le compte de notre Établissement la couverture de tout événement significatif en répondant notamment aux sollicitations médiatiques toujours plus nombreuses.



3•3

UNE DÉMARCHE INNOVANTE : L'ACQUISITION D'UN ROBOT D'ASSISTANCE TÉLÉ-OPÉRÉ

Bénéficiant d'un programme de modernisation des moyens opérationnels co-financé par l'Etat, par le biais des Dotations de Soutien aux Investissements Structurants (DSIS), le SDIS de la Gironde s'est doté d'un drone terrestre au cours de l'année 2017.

Conçu et développé en Charente-Maritime par la société SharkRobotics, ce robot chenillé radio commandé a vocation à apporter un appui technique polyvalent aux équipes d'intervention, lors d'opérations situées dans des zones à risques.

Dénoté Robot d'Assistance Télé-Opéré (RATO), ses capacités multi-rôles lui permettent de réaliser notamment les missions suivantes :

- lutte contre l'incendie par l'emploi d'un canon de 2000l/min,
- reconnaissance et collecte de renseignements au moyen de caméras jour/nuit/thermiques,
- détection et prise de mesures radiologiques et chimiques en milieu hostile,
- transport de victimes et de matériels.

Voué principalement aux missions d'extinction de feu en extérieur (feu de véhicules, de bacs d'hydrocarbures...), ou en intérieur (tunnels, parcs de stationnement couvert, bâtiments...), ce robot est doté

d'équipements complémentaires (dispositifs d'éclairage avec projecteurs à leds d'une puissance de 3 500 lumens, treuils de traction...), permettant d'offrir un véritable soutien aux équipes intervenantes.

Affecté au CIS de Bruges, ce drone terrestre est projetable sur sinistre au moyen d'un véhicule spécifique (Véhicule de Transport du Robot d'Assistance) et mis en œuvre par les personnels spécialisés «Risques Technologiques» spécifiquement formés à son utilisation.



CHAPITRE

2



NOTRE MÉTHODE

ÉVOLUER POUR
UN SERVICE PUBLIC
DE PROXIMITÉ
ET DE SOLIDARITÉ

1.

UN IMPÉRATIF :

ACTUALISER LES OUTILS POUR UNE RÉPONSE
HOMOGENE

- 1•1 LA MISE À JOUR DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES
- 1•2 LE RENOUELEMENT DES PARTENARIATS
- 1•3 LA MODERNISATION DES MOYENS DE LA CARTOGRAPHIE
- 1•4 LA PERTINENCE DES POINTS ACCUEIL ET HOT LINE

2.

UNE NÉCESSITÉ :

MODERNISER LES MOYENS MATÉRIELS

- 2•1 UNE DYNAMIQUE CONTINUE DE CONSTRUCTIONS ET DE RÉHABILITATIONS
- 2•2 UN PARC AUTOMOBILE RENOUELÉ
- 2•3 LE RENFORCEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

3.

UNE VOLONTÉ :

CONFORTER LES RESSOURCES HUMAINES

- 3•1 LA PROMOTION PERMANENTE DES COMPÉTENCES
- 3•2 L'AMBITION CONSTANTE DE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT
- 3•3 DES INSTANCES DÉLIBÉRANTES ET DÉCISIONNAIRES À L'ÉCOUTE DES INSTANCES PARITAIRES ET CONSULTATIVES
- 3•4 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT





1.

UN IMPÉRATIF : ACTUALISER LES OUTILS POUR UNE RÉPONSE HOMOGENE

1.1

LA MISE À JOUR DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES

L'année 2017 a demandé au SDIS de la Gironde de faire preuve d'une grande adaptabilité dans le domaine des réponses opérationnelles apportées aux nouveaux risques présents sur le territoire départemental.

L'adaptation aux évolutions réglementaires

UN NOUVEAU CADRE POUR LA DÉFENSE INCENDIE

Le 26 juin 2017, le **règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**, rédigé par le SDIS, a été arrêté par le monsieur le Préfet de la Gironde. Ce référentiel introduit une notion nouvelle

de proportionnalité de la défense incendie attendue en fonction du risque à défendre, apportant ainsi de la souplesse dans l'aménagement du territoire, tout en garantissant une ressource en eau adaptée.

En application de ce nouveau règlement, le SDIS a actualisé ses procédures internes de gestion de la DECI, et notamment des contrôles des hydrants et points d'eau.

UNE NOUVELLE MISSION : LES INTERVENTIONS À BORD DE NAVIRES

Le développement et la cohabitation du trafic fluvial et maritime dans l'estuaire et la signature du **décret n° 2016-1475 du 2 novembre 2016 portant création de la capacité nationale de renfort pour les**



interventions à bord des navires dite CAPINAV, ont conduit le SDIS de la Gironde à poursuivre son investissement dans la montée en puissance d'une équipe spécialisée dans la gestion des interventions à bord des navires.

Cette unité, grée par les personnels spécialisés du GRIMP et des plongeurs, formée par le bataillon de marins-pompiers de Marseille, est montée en compétences au cours de l'année 2017.

Elle a vocation à assurer le 1^{er} niveau de réponse opérationnelle départementale en cas de sinistre à bord d'une embarcation à quai, sur les installations du grand port maritime de Bordeaux, en navigation sur les fleuves Garonne et Dordogne, ou en avarie dans l'Estuaire de la Gironde.

Elle doit également pouvoir intervenir en collaboration ou en renfort des moyens spécialisés du SDIS 17 afin de constituer au niveau du bassin de risque « Estuaire », une réponse zonale de niveau 2 spécialisée en matière d'intervention à bord des navires et bateaux.

L'évolution de certains risques et l'adaptation à de nouveaux outils

ÉVOLUTION DU GUIDE RISQUE ÉLECTRIQUE

Le guide opérationnel risque électrique, dont la précédente version datait de 2013, est profondément modifié afin d'y intégrer des mises à jour liées aux risques émergents. Ainsi, de nouvelles procédures sont venues compléter l'ancienne version du guide (feu de véhicules électriques et champs de panneaux photovoltaïques notamment).

ÉVOLUTION DU GUIDE INTEMPÉRIES

Au travers de plusieurs événements tem-

pétueux ayant traversé la Gironde dans l'année, le service Opération a conduit une appréciation des procédures opérationnelles décrites dans le **guide « intempéries »** paru fin 2016. Cette évaluation a permis de constater la pertinence des mesures de préparation, d'organisation ou post-opérationnelles prévues. Néanmoins, l'analyse des différents retours d'expérience a conduit à proposer plusieurs améliorations.

ÉVOLUTION DE L'APPLICATION SINUS

La version 3 de l'application nationale « SINUS » (Système d'Information Numérique Standardisé) a été mise en service en septembre 2017. Déployée initialement lors de l'EURO 2016, cette application inter services permet d'effectuer le décompte des victimes lors d'interventions impliquant de nombreuses victimes. Au travers du module « stratégique », l'ensemble des services concernés et des autorités peuvent ainsi suivre le bilan des victimes, l'évolution de leur état et leurs destinations d'évacuation. De manière à être le plus réactif possible, le SDIS de la Gironde a déployé 18 kits terrain sur l'ensemble du territoire départemental.



LA PRISE EN COMPTE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS URBAINS

La création sur Bordeaux Métropole de la nouvelle grande salle de spectacle **ARENA** a nécessité un investissement commun des groupements Opération-Prévision, Préven-

tion, du service Cartographie, ainsi que du groupement Centre, pour accompagner la réalisation de ce projet, et une fois celui-ci mené à son terme, mettre en place des procédures **ETARE** et une organisation de gestion de crise adaptée aux cas d'urgence.



1.2

LE RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS

Le SDIS de la Gironde reste ouvert sur son environnement. Ainsi, 2017 a été une nouvelle fois riche en partenariats créés ou renouvelés, afin de permettre au SDIS d'améliorer son efficacité.

Zoom sur le service de santé et de secours médical

Le SSSM a passé plusieurs conventions ces dernières années afin d'accueillir des étu-

dants ou pour prêter main forte à d'autres acteurs du secours d'urgence aux personnes.

AGRÈMENT ARS POUR ACCUEILLIR DES INTERNES EN MÉDECINE DU TRAVAIL

En 2015, le SDIS de la Gironde a obtenu de l'ARS le renouvellement pour une durée de 5 ans de l'agrément du Service de Santé et de Secours Médical pour accueillir en stage de 6 mois des internes en médecine santé



au travail. Une interne a ainsi été accueillie pendant le 2nd semestre 2017.

CONVENTION AVEC LE CHU DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX 2 POUR RECEVOIR EN STAGE DES INTERNES EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Le SDIS accueille, dans le cadre de la médecine d'aptitude, professionnelle et préventive des sapeurs-pompiers, des internes en médecine générale inscrits à l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 au cours du semestre de stage obligatoire qu'ils doivent effectuer chez un praticien généraliste agréé.

Des médecins sapeurs-pompiers sont désignés en qualité de responsables de stage et dispensent une formation pratique au stagiaire. Au titre de 2017, le SDIS a ainsi accueilli 13 internes.

CONVENTIONS POUR RECEVOIR EN STAGE DES ÉTUDIANTS

Les conventions passées avec divers établissements d'enseignement ont permis en 2017 d'accueillir 4 étudiants en soins infirmiers et 1 étudiant en psychologie.

CONVENTION AVEC LE CHU DE BORDEAUX POUR LA PARTICIPATION DE MÉDECINS SP AUX MISSIONS DE SMUR ROUTIER ET HÉLIPORTÉ AINSI QUE DE RÉGULATION

Le SDIS de la Gironde prête son concours au CHU de Bordeaux sous la forme de participations de personnels médicaux de son Service de Santé et de Secours Médical. Ces personnels effectuent leur activité de service auprès du SMUR, unité rattachée au pôle « Urgences SAMU-SMUR » du CHU de Bordeaux, pour la médicalisation des vecteurs terrestres et héliportés, ainsi que pour faciliter le fonctionnement de la régu-

lation médicale (CRRA 15).

Cette participation permet à la base hélicoptère de sécurité civile située sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, de bénéficier d'une médicalisation se traduisant par la présence d'un médecin qualifié et de favoriser la formation médicale continue, ainsi que la mise à jour des connaissances des personnels de santé du SDIS.

Des partenariats de long terme et des conventions à portée scientifique

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Les liens historiques établis entre le SDIS et le GIP ATGeRi jalonnent les travaux engagés en matière de cartographie. Ainsi, au delà des échanges de données et de bonnes pratiques, le GIP ATGeRi soutient la modernisation des outils exploités par les agents des SDIS adhérents. Ainsi, durant l'année 2017, des tablettes dédiées aux relevés GPS ont été acquises, permettant de poursuivre l'amélioration continue et la fiabilisation du relevé des données opérationnelles.

Les processus conventionnels relatifs aux partages de données avec divers partenaires institutionnels se sont également poursuivis et développés en 2017. Des liens étroits sont ainsi entretenus avec les services de Bordeaux-Métropole, de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, ou encore de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

UN PARTENARIAT SCIENTIFIQUE

Suite à l'accident mortel d'autocar de Puisseguin, un projet est conduit en vue d'améliorer les conditions de désenfumage de ce mode de transport collectif terrestre



et favoriser ainsi une évacuation possible des occupants.

Le service Opération est chargé d'élaborer avec la société AGUILA, les conditions de participation du SDIS à la phase de test et de modélisation des travaux en conditions réelles.

En collaboration avec le groupement Formation, un partenariat visant à mettre à disposition une partie de l'aire de manœuvre du plateau technique de Bassens a été établi. Des essais in situ de mise à feu d'un autobus seront conduits lors du 1^{er} trimestre 2018.



1.3

LA MODERNISATION DES MOYENS DE LA CARTOGRAPHIE

Optimiser et moderniser le traitement de l'information, les ressources exploitées et les productions partagées, constitue l'ambition première du service cartographie. Cette volonté est portée tant dans les actions courantes du service, que dans les projets structurants du SDIS auxquels il prend part.

Un Système d'information Géographique (SIG)

Dans le cadre de la modernisation des documents cartographiques opérationnels, l'année 2017 a vu le projet de migration des supports du groupement Centre se poursuivre. Ce travail, déployé sur les 8 secteurs opérationnels du territoire mé-

tropolitain, est le fruit d'une collaboration entre le groupement Centre, le CTA-CODIS et le service Cartographie. Après ceux de Saint-Médard et Mérignac, le secteur de Bruges est désormais achevé et déployé. Le secteur d'Ornano est en cours de finalisation et le travail est initié sur les secteurs de La Benauge et de Villenave d'Ornon.

Parallèlement à ce projet majeur, le service Cartographie continue d'assurer ses missions quotidiennes. Les 4 groupements déjà intégrés dans le Système d'Information Géographique « Géoconcept » bénéficient de leurs mises à jour urbaines. En préparation de la saison forestière, la cartographie dédiée est également actualisée. Afin de compléter les éléments transmis



par les territoires, 35 journées de relevés GPS ont été nécessaires en 2017. L'activité opérationnelle liée à une saison feu de forêt moins dense que les années précédentes, a nécessité une dizaine de journées de relevés correspondant aux feux de plus de 5 ha. La qualité des données relevées a été optimisée grâce à de nouveaux outils acquis dans le cadre du partenariat développé avec le GIP ATGeRi.

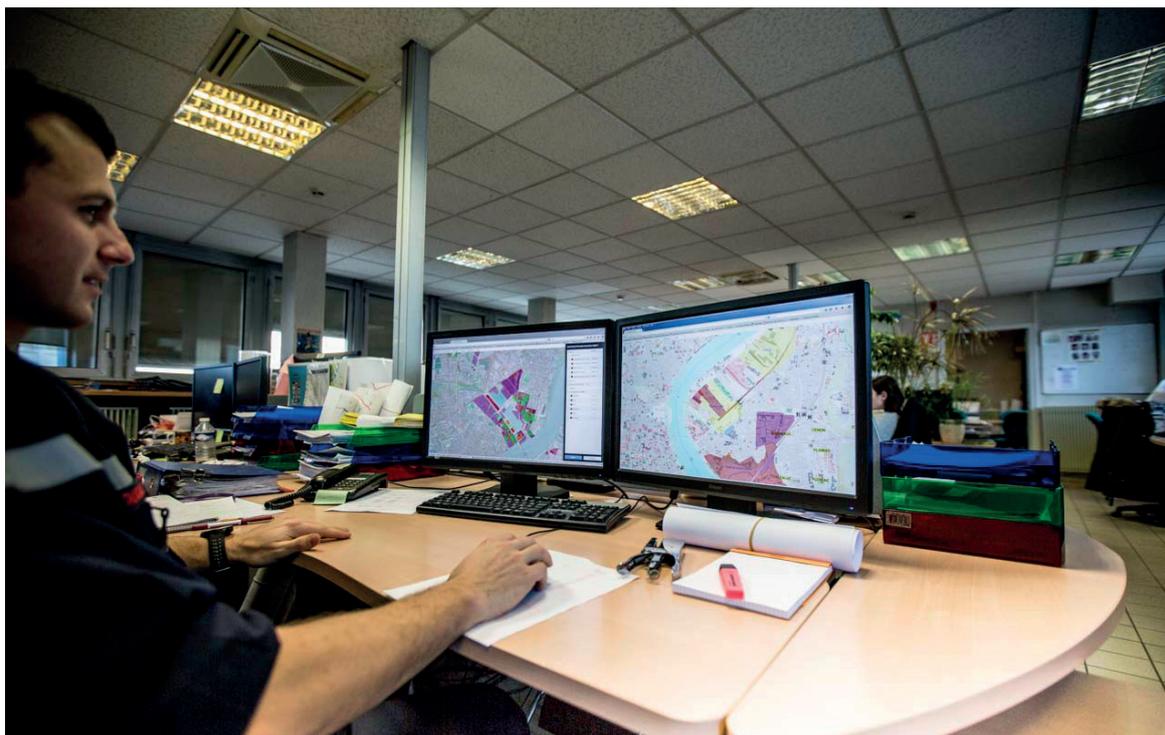
Dans le cadre des projets phares de l'Établissement, le service Cartographie participe au développement du futur Système de Gestion Opérationnelle. En effet, la base de données administrée et structurée au sein du bureau SIG constituera le support de cette nouvelle application.

Après avoir préparé les données en 2016, il s'agit maintenant de les paramétrer, de sorte que les données opérationnelles anciennement compilées par le CTA-CODIS soient intégrées dans la base SIG.

Le Développement de l'application Cartographie Partagée

Dans le cadre de la poursuite du développement de l'aire urbaine sur le territoire de la Métropole, de nouveaux quartiers sont projetés, conçus et construits, dans des délais qui nécessitent une réactivité et une adaptation toujours plus importantes de l'Établissement.

Afin de partager les informations destinées au suivi de ces quartiers et à la construction d'une réponse opérationnelle cohérente, un outil cartographique transversal a été conçu et développé en partenariat avec le groupement Informatique et Télécommunications. Dénommée « Cartographie Partagée », accessible depuis tous les postes informatiques du SDIS, cette application permet la saisie, l'analyse et l'échange autour de notions clés, telles que l'implantation des bâtiments, leur accessibilité, ou encore la défense extérieure contre l'incendie.



En plus de constituer un véritable support de gouvernance de la donnée, l'outil « Cartographie Partagée » est devenu incontournable dans la démarche prévisionnelle engagée autour de la mutation des territoires métropolitain et girondin.

Les plans d'établissements répertoriés (ETARE)

Le bureau ETARE, constitué de 3 dessinateurs, procède à la mise à jour des Sites Répertoriés (SIRE), des plans et des fiches ETARE. De cette façon, en 2017, le bureau ETARE a réalisé 64 plans comprenant notamment le renouvellement de ceux correspondant à la Gare Saint-Jean, à la Préfecture et au CNPE du Blayais.

Lors de la conception et de la réalisation du stade Matmut Atlantique en 2015, une

méthode prévisionnelle partagée entre les groupements Prévention, Opération-Prévision, les territoires et le chargé de maîtrise d'œuvre, a été développée. La qualité des échanges et les résultats atteints ont amené le service à reproduire cette approche dans le cadre de la construction du plan de l'ARENA Bordeaux Métropole.

Cette méthode est désormais appliquée dès que les conditions le permettent, dans le but de maintenir le nombre actuel de plans ETARE, tout en favorisant l'utilisation de fiches opérationnelles A3 recto-verso. Ces fiches sont en effet adaptées pour les primo-intervenants et deviennent un véritable complément d'informations lors de la montée en puissance des opérations.



LA PERTINENCE DES POINTS ACCUEIL ET HOT LINE

La qualité de service d'un établissement public passe par la qualité de son accueil des personnes le sollicitant. En interne, la mise en place de points d'accueils et de hot-line permet d'améliorer l'efficacité des services.

Accueil de l'État-Major du SDIS

Le bureau accueil-courrier (BAC) constitue la porte d'entrée administrative pour les usagers du SDIS. Créé fin 2016, l'espace

accueil permet de recevoir les appels des personnes désirant contacter un service et d'orienter les visiteurs. 9 agents se relaient de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi, pour assurer un accueil de qualité.

En 2017, plus de 3 200 personnes ont été accueillies et orientées vers les différents services de l'État-Major et plus de 200 appels téléphoniques par jour en moyenne ont été traités.

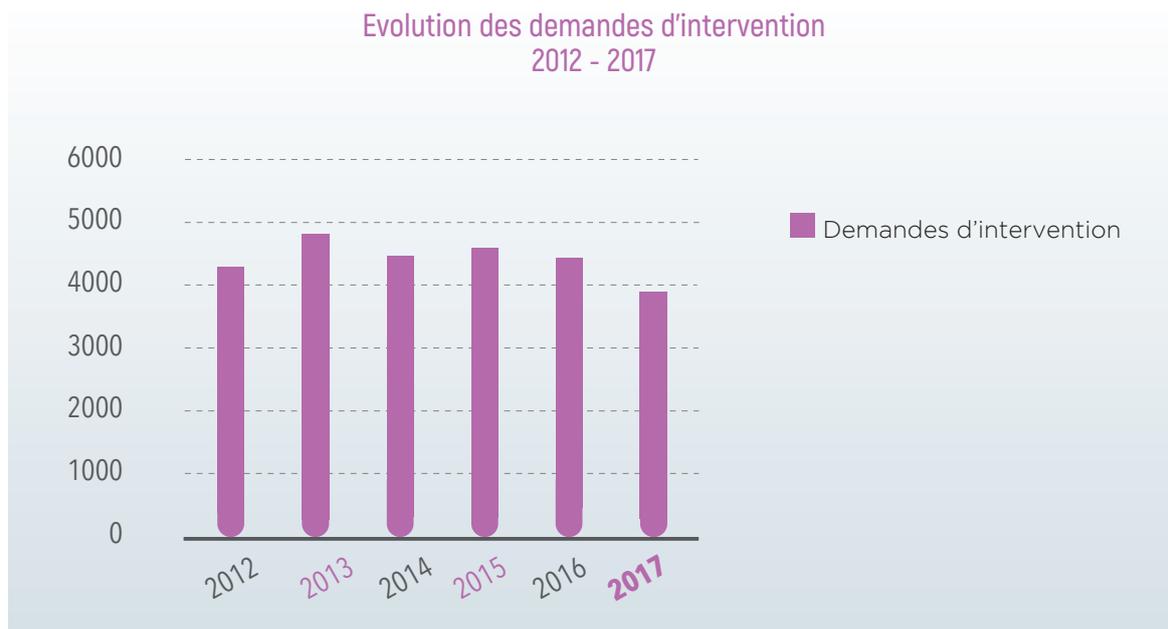


Le groupement Patrimoine

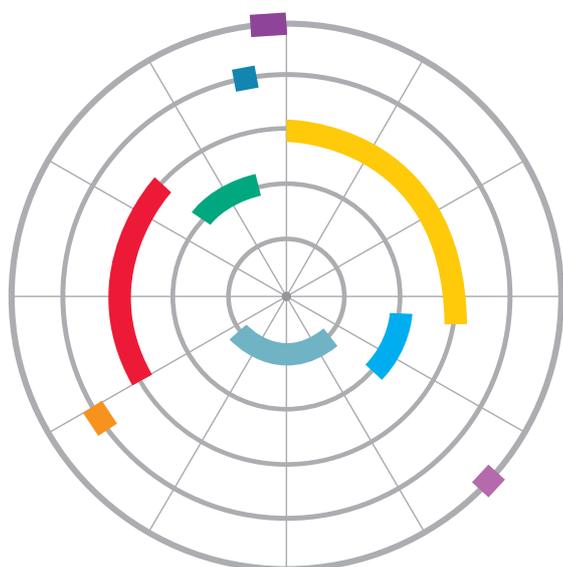
Toutes les demandes de réparation sur les bâtiments du SDIS et diverses demandes d'approvisionnement en fournitures peuvent

être effectuées par l'intermédiaire du point accueil du GPAT. Celui-ci a reçu 3 873 demandes en 2017, nombre inférieur à 4 000 pour la première fois depuis 2011.

Evolution des demandes d'intervention 2012 - 2017



Répartition des ordres de travaux et demandes de dotation par type



- 1 289** ■ Approvisionnements fournitures
- 251** ■ Approvisionnements en mobilier et électroménager
- 40** ■ Dépannages électroménager
- 830** ■ Dépannages maintenance sous contrat
- 86** ■ Dépannages hors contrat
- 787** ■ Dépannages régie
- 471** ■ Travaux maintenance
- 33** ■ Travaux régie
- 86** ■ Demandes de travaux



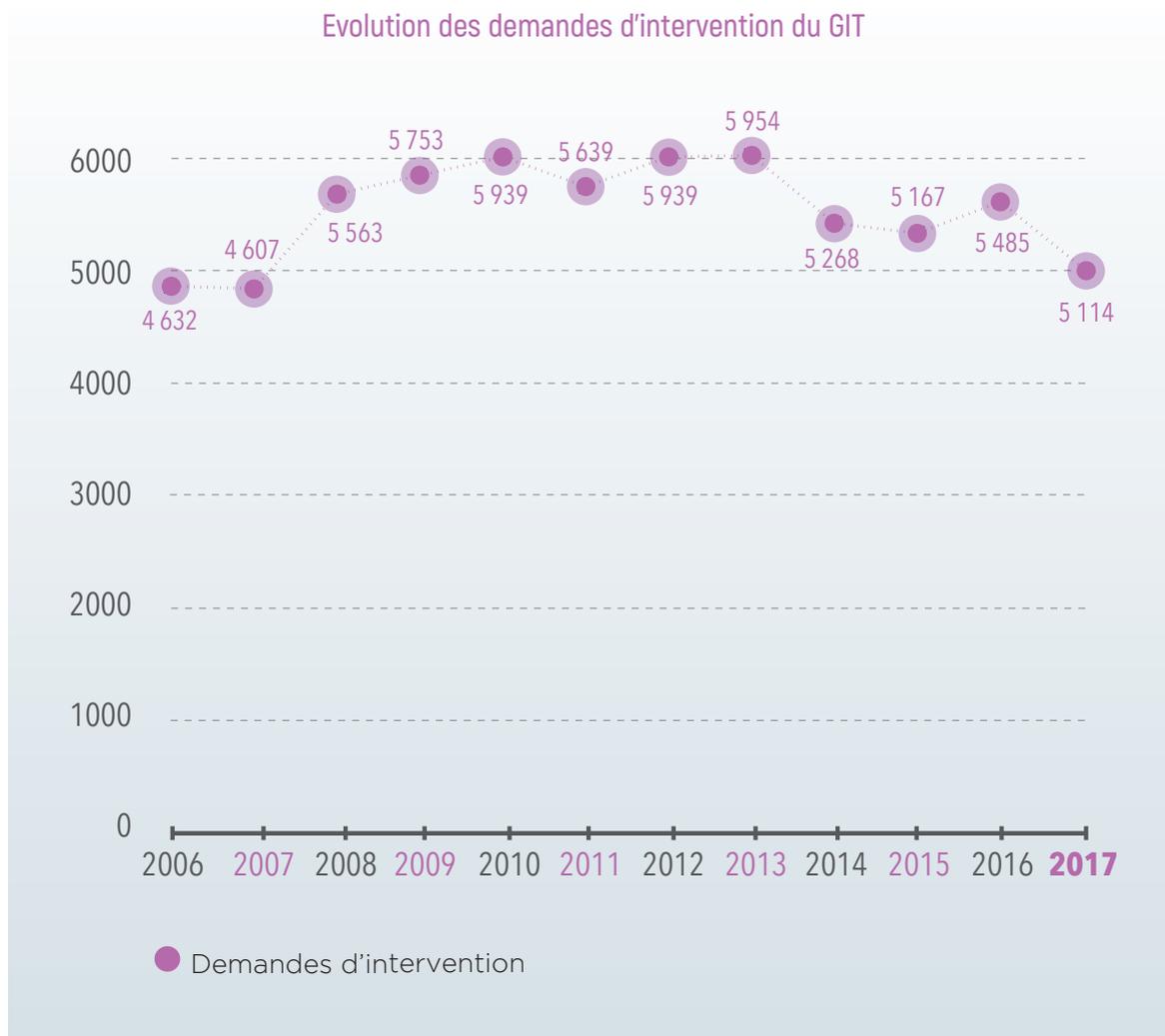
Le groupement Informatique et Télécommunications

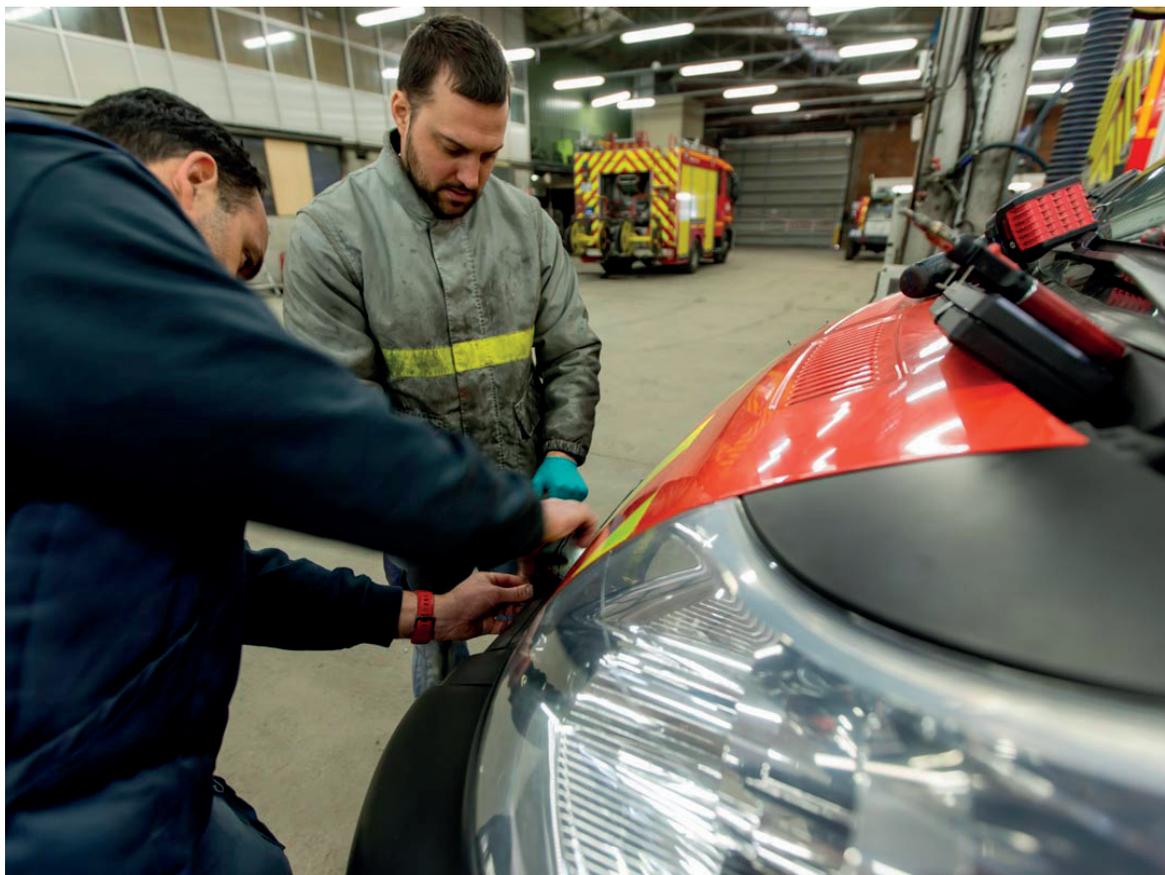
En 2017, le groupement Informatique et Télécommunications a traité 5 114 demandes d'intervention, contre 5 485 en 2016, soit une baisse de 6,7%.

85,4% des demandes ont été résolues en moins de 48h, dont 80,1% en moins de 24h,

avec des délais en légère amélioration par rapport à ceux observés en 2016.

Les demandes de dépannage (matériel ou logiciel) sont signalées au point d'accueil accessible par téléphone via le numéro interne 1013. Après enregistrement, la demande d'intervention est orientée vers le service concerné pour traitement.





Le groupement Technique et Logistique

Plusieurs mesures visent à répondre dans les meilleures conditions et les meilleurs délais aux sollicitations des territoires et groupements fonctionnels en facilitant les démarches :

- la centralisation de la réception des appels destinés au GTL selon la nature des demandes avec deux entrées identifiées : logistique ou maintenance atelier.
- la mise à disposition de formulaires disponibles sur l'Intranet, dont celui de demande de dépannage.

A photograph of a modern building with a glass facade. A sign on the building reads 'SDIS 33' with an arrow pointing right. The building is partially obscured by a purple semi-transparent overlay.

2.

UNE NÉCESSITÉ : MODERNISER LES MOYENS MATÉRIELS

201

UNE DYNAMIQUE CONTINUE DE CONSTRUCTIONS ET DE RÉHABILITATIONS

En 2017, la surface patrimoniale du SDIS de la Gironde a augmenté avec la location d'un nouvel entrepôt à Castelnau de Médoc, des mises à disposition de terrains à Biganos, La Teste, La Brède et le transfert en pleine propriété d'un terrain à Sauveterre de Guyenne.

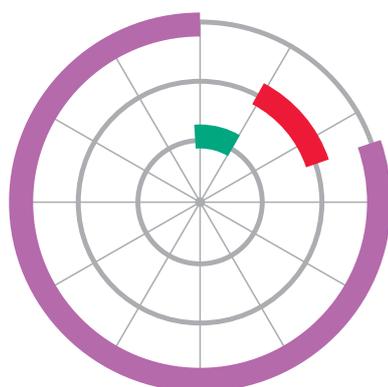
La location d'un étage de bureaux de l'immeuble situé 353 boulevard du Président Wilson a été prolongée pour accueillir les personnels du groupement Opération-Prévision durant les travaux de réfection de leurs bureaux au 3^{ème} étage de la tour B du site du 22 boulevard Pierre I^{er} à Bordeaux. Au total, le SDIS assure la gestion de 159 192 m² de bâtiments (surface plancher)

sur 566 757 m² de terrain. Ce sont 125 sites qui sont entretenus par le groupement Patrimoine.



Type	Nombre d'immeubles	Surfaces planchers	Surfaces terrains
Annexes de CIS	11	7 084	35 400
Casernements	66	119 801	385 207
Entrepôts	4	5 611	13 809
Établissement de formation	3	3 776	34 985
Observatoires	21	1 092	9 278
Cuisine centrale	1	930	5 963
Bâtiments administratifs	8	7 916	5 360
Service technique	4	12 421	23 757
Section nautique	1	48	190
Service médical	1	513	-
Terrains nus	5	-	52 808
Total	125	159 192	566 757

Répartition de la surface plancher par catégorie d'immeuble



- 80,10% ■ Opérationnel
- 11,81% ■ Technique
- 8,09% ■ Administratif

En matière d'opérations immobilières, le SDIS est resté dans une dynamique soutenue en 2017.

Il en est ainsi des projets de construction de CIS neufs :

- nouveau CIS de **Cadillac-Béguey** : suite à la réception des travaux au mois d'avril, le déménagement a été réalisé au début de l'été et le centre inauguré le 8 juillet,
- nouveau CIS de **La Brède** : les travaux s'achèvent et la mise en service est prévue pour le mois d'avril 2018,

- nouveau CIS de **La Teste** : l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours a été retenue en octobre et les études de conception ont été engagées en suivant. Le début des travaux est envisagé pour février 2019,

- nouveau CIS de **Biganos** : l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours a été retenue en septembre et les études de conception ont été engagées en suivant. Le début des travaux est envisagé pour février 2019,

- nouveau CIS de **Bordeaux Rive Droite** :



les études de conception se sont poursuivies en 2017 et le dépôt du permis de construire est envisagé pour 2018,

- nouveau CIS du **Porge** : la consultation de maîtrise d'œuvre s'est achevée en 2017 et les études de conception seront menées en 2018,
- nouveau CIS de **Margaux-Soussans** : les travaux de rénovation du bâtiment spécifiquement acquis par le SDIS ont été engagés et seront finalisés au premier semestre 2018.

De même, de nombreux projets et études de rénovations, restructurations, ou extensions ont été menés en 2017 :

- projet de restructuration-reconstruction des bâtiments du **GTL à Bordeaux Nord** : les études de conception se sont poursuivies et le dépôt du permis de construire est prévu en 2018,
- projet de rénovation-restructuration du

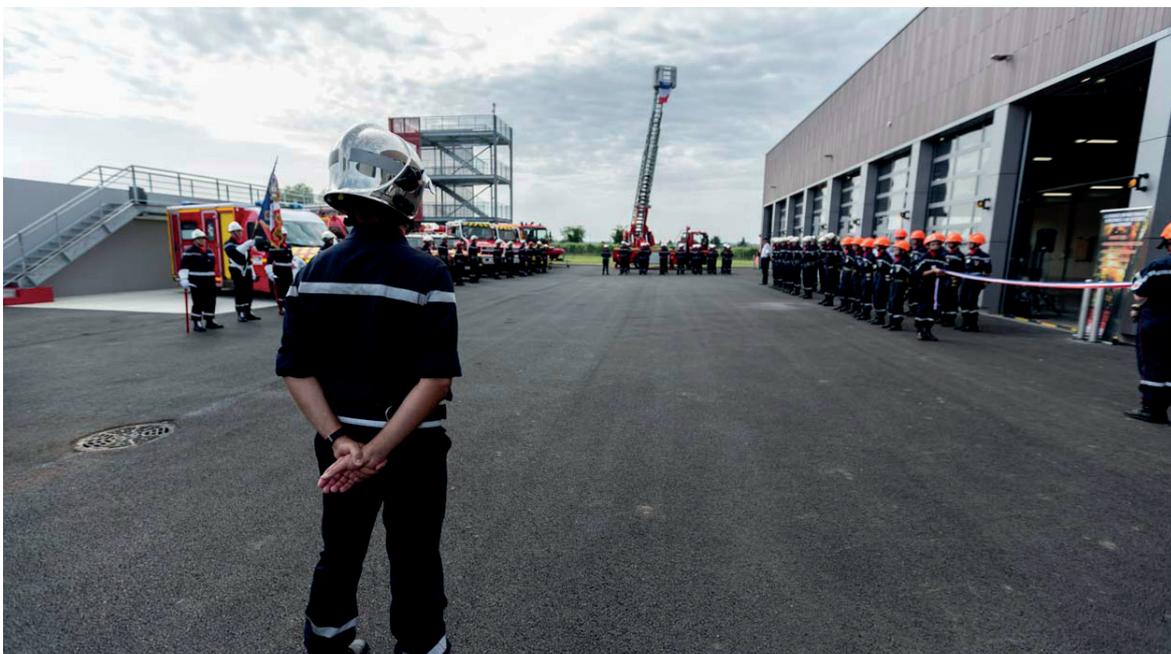
CIS de **Gujan-Mestras** : les études de conception ont débuté en septembre et doivent se poursuivre en 2018,

- projet de rénovation-restructuration de l'immeuble **18 Boulevard Pierre I^{er}** : la consultation des entreprises a été relancée suite à de nombreux lots déclarés infructueux,
- projet de rénovation-restructuration du CIS de **Marcheprime** : les travaux ont débuté en septembre pour une durée de chantier estimée à 6 mois,
- projet de rénovation-restructuration du CIS de **Targon** : le choix des entreprises a eu lieu au mois d'octobre et les travaux démarreront début 2018 pour une période de 7 à 8 mois,
- projet de rénovation du CIS de **Monségur** : la consultation des entreprises s'est achevée et fera place à l'analyse des offres des entreprises en 2018,



- projet de restructuration du **centre de formation de Salles** : les études de conception ont été engagées et sont à poursuivre,
- projet de restructuration des locaux du CIS de **Lesparre** : la consultation des entreprises a été engagée, pour un démarrage des travaux prévu début 2018,
- projet de construction de locaux modulaires au CIS de **Mios** : la déclaration des

au **Plateau technique de Bassens** : les études de conception ont débuté et seront finalisées début 2018. Parallèlement à ce dossier, une opération spécifique a été lancée pour remplacer le plancher bois du bâtiment administratif,



- projet de rénovation-extension du CIS de **Macau** : la faisabilité et le programme du projet ont été réalisés,
 - projet de rénovation-extension du CIS de **Pauillac** : les études de conception ont été engagées et seront achevées en avril 2018,
 - projet d'extension-restructuration du bâtiment de la **PUI du SSSM à Mérignac** : l'étude de faisabilité, le programme et la consultation de la maîtrise d'œuvre ont été achevés. Les démarches se poursuivront sur 2018,
 - projet de construction de locaux modulaires et de rénovation d'autres locaux
- travaux est déposée et obtenue. Ces travaux pourront débuter en 2018,
- projet de réparation des fissures sur les logements au **Pyla** : les travaux ont débuté en septembre et se poursuivront en 2018,
 - projet de mise aux normes des **stations carburant** : les études de conception sont achevées et le lancement de la consultation des entreprises sera réalisé début 2018.

202

UN PARC AUTOMOBILE RENOUVELÉ

Au 31 décembre 2017, le SDIS possédait 1 255 véhicules et remorques immatriculés, dont 337 poids lourds, 828 véhicules légers et 90 remorques. Ce parc est structuré comme suit :



Les investissements renouvelés chaque année assurent la pérennité du parc de véhicules, notamment en maintenant une moyenne d'âge cohérente avec la sollicitation opérationnelle. Ces efforts ont été maintenus en 2017.

Renouvellement du parc de véhicules

L'année 2017 a été l'occasion de procéder

à un renouvellement important du parc de véhicules, avec notamment :

- la commande de 3 Postes de Commandement de Colonne (similaires aux deux premiers déjà affectés), permettant ainsi de disposer sur l'ensemble du territoire d'outils de commandement identiques et dotés des mêmes équipements satellitaires,
- la mise en service des derniers Véhicules



de Traction Hors Route Alimentation, finalisant le déploiement de ces engins avec une couverture territoriale homogène sur le département,

- l'acquisition de Véhicules Légers Hors Routes (véhicules plus polyvalents),
- le renouvellement des Fourgons Pompes Tonnes, garantissant une réponse opérationnelle standardisée,
- la commande de la dernière berce de contrôle d'aptitude médicale en remplacement de celles arrivées en fin de vie,
- l'acquisition de 12 Camions Citernes Feux de Forêt 6 000 litres, permettant de tenir compte de la sollicitation de la campagne 2017 tout en améliorant les capacités hydrauliques.

Décorrélation des durées de vie des équipements et des porteurs, source d'économie

La stratégie de transferts d'équipements encore en bon état sur des châssis neufs s'est poursuivie avec :

- les achats de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes, à raison de 50% par des transferts de cellules et 50% par des véhicules complets neufs,
- l'équipement de véhicules Postes de Commandement de Secteur sur des châssis neufs et la réutilisation en véhicules de servitude des véhicules qui enregistrent plus de kilométrage.

Une logistique toujours au centre du dispositif

A l'image des années précédentes, des véhicules de soutien et d'appui logistique, un Camion Messagerie, un Camion Porte Cellules, deux Véhicules de Transport de

Personnels et deux Véhicules Atelier Radio ont été renouvelés, afin de pouvoir assurer la continuité du service en tout temps et en tout point du département.



203

LE RENFORCEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

La stabilité du parc matériels radio, informatique et téléphonique du SDIS, observée depuis plusieurs années, s'est confirmée en 2017.

La charge de travail des services gestionnaires s'avère toujours importante pour garantir un niveau de fonctionnement satisfaisant des différents matériels et notamment des 5 572 récepteurs d'appels sélectifs, 2 466 émetteurs récepteurs radio, 2 928 téléphones fixes et 294 téléphones portables.

Au cours de l'exercice écoulé, le groupement Informatique et Télécommunications a conduit plusieurs dossiers majeurs dont :

- l'intégration au sein du système d'information du SDIS d'une **nouvelle application dédiée à la gestion des Établissements Recevant du Public (ERP) : Prevarisc**. Cette solution informatique, conçue et développée par le SDIS 62 et soutenue par le Ministère de l'Intérieur, permet de gérer les missions de prévention incendie et prévision dans les établissements via un référentiel bâtimentaire unifié et partagé,
- **la mise en service d'un dispositif de visioconférence**. Grâce à cette nouvelle infrastructure, les sites de la Direction, d'Ornano, Langon, Lesparre, Libourne et Le Teich, peuvent désormais être mis en relation de manière simple et fiabilisée,

- **la préparation du remplacement de l'ensemble des émetteurs radio portatifs de type P2G par des émetteurs radio portatifs de type TPH900**. Les P2G n'étant plus produits et maintenus par les fournisseurs, il s'est avéré nécessaire d'envisager, à partir de 2018, le remplacement de près de 1 500 appareils.

Concernant l'accompagnement des projets structurants de l'Établissement, le groupement Informatique et Télécommunication s'est particulièrement investi dans les projets TRICOISE et SALOME.

Ainsi, concernant le projet TRICOISE, la réception des éléments pré-requis à la Vérification d'Aptitude a été réalisée. De plus, plusieurs évolutions des applications devant échanger des données avec le nouveau système de gestion opérationnelle ont été spécifiées auprès des fournisseurs. La réception des connecteurs attendus devrait être réalisée au cours du premier semestre 2018.

S'agissant du projet SALOME, l'acquisition de la solution informatique KIMOCE a été réalisée. Au cours de l'année 2018, le groupement Informatique et Télécommunications participera de manière active aux différents ateliers destinés à préparer le paramétrage de ce produit afin de l'intégrer au mieux au sein du système d'information du SDIS.



3.

UNE VOLONTÉ : CONFORTER LES RESSOURCES HUMAINES

3.1

LA PROMOTION PERMANENTE DES COMPÉTENCES

Le SDIS de la Gironde a poursuivi en 2017 sa dynamique de remplacement des départs en retraite et de recrutement de contractuels pour accompagner l'activité saisonnière, en particulier sur la période estivale, mais également pour faire face au supplément d'activité temporaire (138 contractuels recrutés sur l'année).

L'attractivité forte du département et de notre Établissement ont occasionné de nombreuses candidatures spontanées ainsi que de nombreuses réponses suite aux publications d'ouverture de postes. Ce sont ainsi 356 candidatures qui ont été reçues pour des postes de sapeurs-pompiers professionnels et 149 pour des postes de per-

sonnels administratifs, techniques et spécialisés.



En parallèle, notre structure a été sollicité par 389 collégiens, lycéens, étudiants, ou fonctionnaires provenant d'autres collectivités, pour réaliser un stage de découverte ou d'application. 232 d'entre eux ont été accueillis au sein des unités opérationnelles ou services fonctionnels.

56 SPP et 12 PATS ont été recrutés, tandis que 72 départs ont été enregistrés.

Le flux régulier de ces départs, en retraite ou par mutation, a permis également de procéder à des mobilités et avancements de grade au profit des agents en poste et ainsi mettre en synergie les aspirations individuelles avec les besoins de l'Établissement.

Concernant les SPP et PATS, 163 agents ont ainsi bénéficié d'un avancement de grade

et 347 ont été affectés sur de nouveaux postes, fonctions ou régimes de service.

L'accompagnement des agents s'est également manifesté à travers le soutien à l'évolution de leur carrière : 75 agents ont passé un concours ou un examen professionnel, 70 ont bénéficié d'une préparation prise en charge par l'Établissement et 22 ont été lauréats. Par ailleurs, 1 556 demandes de formation ont été enregistrées.

Enfin, conformément au cadre réglementaire établi en 2014, 2 296 évaluations professionnelles individuelles d'agents ont été conduites sur l'année. A l'occasion de celles-ci, 1556 demandes de formation ont été exprimées. Plus de la moitié d'entre elles, en lien avec des besoins du SDIS ou des projets individuels concrets, ont été inscrites au plan de formation pluriannuel.



3•2

L'AMBITION CONSTANTE DE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Développer et fidéliser la ressource

Le renouvellement permanent des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, basé sur l'engagement citoyen et appuyé par les nombreux efforts du SDIS en la matière, a permis de maintenir une réponse opérationnelle adaptée sur l'ensemble du territoire.

Avec 316 recrutements pour 309 départs, l'effectif du SDIS a connu une légère hausse en 2017. Notons que 421 renouvellements d'engagement ont également eu lieu et que 797 avancements de grades et appellations ont été enregistrés au profit des volontaires.

Afin d'assurer la poursuite du développement du volontariat sur le département et de garantir un encadrement satisfaisant de cet engagement, le travail de conventionnement avec les employeurs de SPV s'est poursuivi en 2017. Ainsi, 53 conventions ont été signées avec des employeurs, dont 34 pour formations et 19 mixtes (missions et formations).

A noter que les employeurs appartiennent pour moitié au secteur privé (14 dont 8 nouveaux) et pour moitié au secteur public (15 dont 3 nouveaux).

La recherche de nouveaux volontaires se traduit également par la participation du SDIS à des rencontres ou manifestations

mettant à l'honneur le volontariat. Notre Établissement a ainsi maintenu en 2017 sa participation aux Journées Défense et Citoyenneté aux côtés du Ministère des Armées.

L'année 2017 a également vu se concrétiser un nouveau partenariat avec l'EPIDE de Bordeaux (Établissement pour l'insertion dans l'emploi), afin d'intervenir auprès de différents jeunes sortis du système scolaire pour leur faire découvrir le monde des sapeurs-pompiers, en insistant sur la notion d'engagement citoyen que représente le volontariat.

Enfin, l'année écoulée a été l'occasion de préparer le lancement de nouvelles démarches destinées à développer de nouveau la ressource volontaire. En ce sens, la création d'un groupe de travail dédié à la féminisation du volontariat est envisagée pour 2018. Ses membres seront chargés d'assurer une déclinaison locale du plan national.

Préparer l'avenir : les jeunes sapeurs-pompiers

L'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde (AHJSP) œuvre activement la promotion du volontariat auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire girondin.



Le département compte 37 sections locales de JSP. 837 jeunes (617 garçons et 220 filles) s'y côtoient et s'y voient dispenser une formation enrichissante. Ils sont encadrés par près de 180 animateurs et formateurs.

L'organisation des épreuves du Brevet des JSP, confiée au groupement Formation (GFO), est composée :

- d'une journée par stagiaire pour validation du module ARI (JSPARI),
- d'une journée pour les tests sportifs (JSPOR),

- d'une semaine (5 jours) «brevet JSP» pour la validation des modules INCENDIE (sauf moyens aériens), OPERATIONS DIVERSES (sauf tronçonnage) et LOT DE SAUVETAGE.

La partie secours à personne (SAP) est acquise par l'obtention du PSE1 au cours des 4 années de JSP, puis du PSE 2 avant l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

En 2017, le groupement Formation a organisé 10 sessions JSPARI, 4 sessions JSPOR, 4 sessions pour le brevet JSP et 6 sessions de formation complémentaire de JSP.

3•3

DES INSTANCES DÉLIBÉRANTES ET DÉCISIONNAIRES À L'ÉCOUTE DES INSTANCES PARITAIRES ET CONSULTATIVES



Les instances délibérantes

L'année 2017 a vu le Conseil d'Administration du SDIS et son Bureau se réunir à 4 reprises, donnant lieu à la présentation de 200 délibérations (124 lors des réunions du Conseil d'Administration et 76 lors de celles de son Bureau), soit un chiffre en augmentation de près de 18% par rapport à l'exercice 2016.

C'est lors de la séance du 10 juillet que Monsieur Alain DAVID a présidé son dernier Conseil d'Administration. Son successeur, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, a assuré sa première présidence lors de la séance d'installation du 12 octobre.

Un important travail de rédaction et de notification des arrêtés de composition des différentes instances et des arrêtés de délégation de signature, a été mené consécutivement à ce changement de gouvernance.

En parallèle, l'année 2017 a été l'occasion d'initier les premières démarches en lien avec la procédure de dématérialisation du contrôle de légalité par les services de la Préfecture, tout comme l'envoi numérique des dossiers de travail aux administrateurs.

Les instances de concertation

Les instances de concertation sont compétentes pour émettre un avis préalable aux décisions portant sur les situations individuelles et collectives des personnels du SDIS.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP), le Comité Technique (CT), le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), le Comité Consultatif

Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS), sont autant d'instances qui éclairent par leurs travaux les décisions du Conseil d'Administration et de son Bureau.

Tout au long de l'année 2017, ce sont trois CHSCT, trois CT, deux CAP pour chaque catégorie et statut (SPP de catégorie C, PATS de catégorie A, B et C), qui ont été organisés afin de permettre l'étude de dossiers relatifs au fonctionnement de l'Établissement et à la vie de ses agents.

Des dossiers majeurs ont été soumis à ces instances, à l'image de la mise en œuvre du RIFSEEP, du déploiement du nouveau recueil des règles de procédures et de gestion de la formation, de la réorganisation de centres, ou encore de modifications de l'organigramme.

En parallèle, deux CCDSPV et quatre CATSIS se sont également tenus en 2017.



3•4

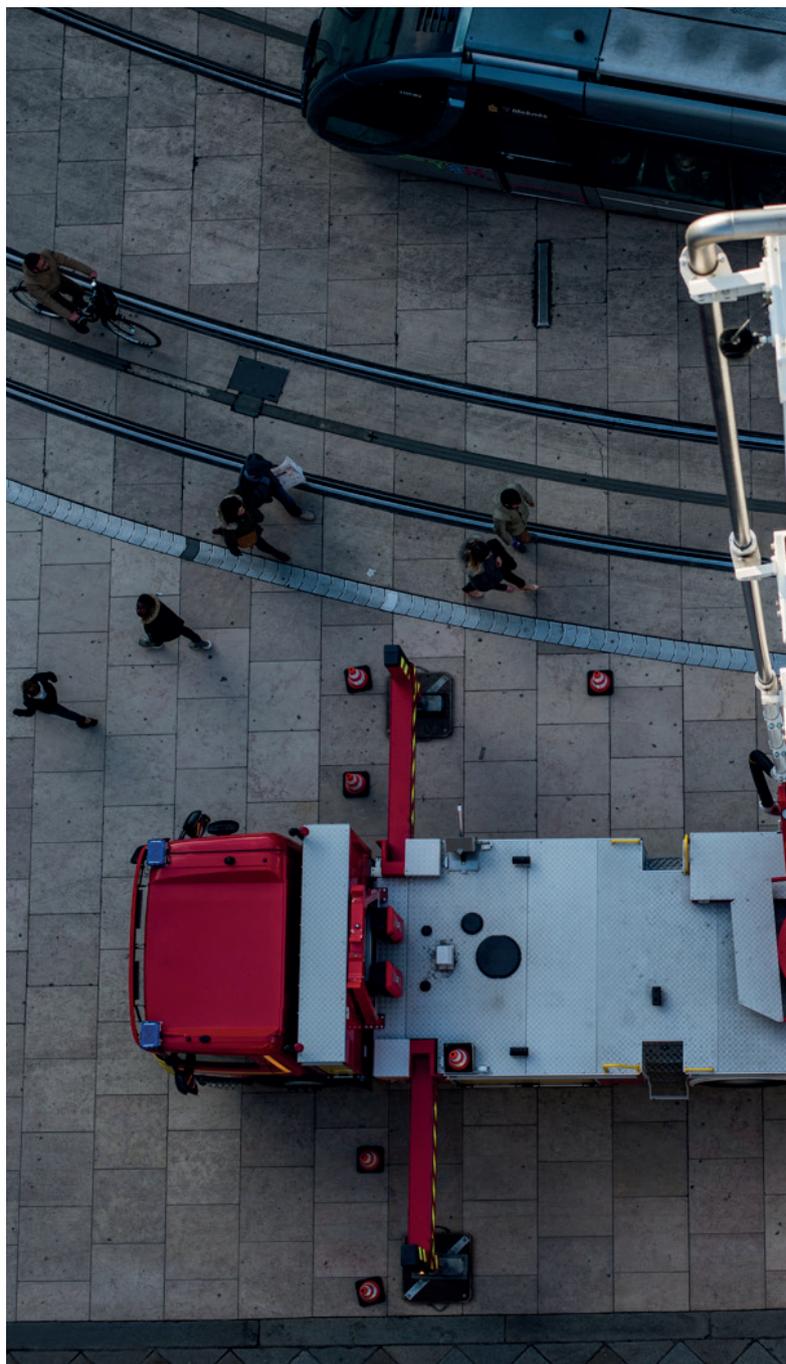
UNE DÉMARCHE INNOVANTE : L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉPLACEMENT

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée en 2015, introduit la notion de Plan de déplacement ou de mobilité au profit des personnels au regard des enjeux environnementaux. Ces Plans de déplacement résultent d'une étude locale, par site de travail, visant à optimiser les déplacements des personnels (notamment les trajets domicile-travail) en promouvant les modes de transport alternatifs respectueux de l'environnement.

Le SDIS de la Gironde a expérimenté une démarche dans ce sens pour le site de Pierre 1^{er} à Bordeaux.

A cet effet, les personnels de ce site ont été invités à participer à compter de septembre à un questionnaire en ligne visant à établir leurs moyens de déplacement privilégiés, leurs impératifs et contraintes particulières, ainsi que leurs souhaits en matière de mobilité.

L'exploitation statistique des contributions permettra à terme d'identifier les marges de manœuvre envisageables par l'Établissement, ainsi que les éventuels freins à l'optimisation des déplacements des agents.



NOTRE PRIORITÉ

NOTRE MÉTHODE

évoluer pour un service public
de proximité et de solidarité

NOTRE PROJET



Ce questionnaire a obtenu une très forte participation des agents, à hauteur de 73% (177 personnes sur les 242 affectées sur le site). Ce taux de réponse a déjà permis d'établir un premier diagnostic représentatif, mettant en lumière certains points notables : des temps de trajet « domicile-travail » souvent supérieurs à 30 minutes, l'utilisation principale de modes de déplacement individuels bien que des déplacements alternatifs (doux ou collectifs) ne soient pas délaissés, le recours au tramway ou au bus comme mode de déplacement alternatif envisagé en priorité.

L'année 2018 verra ces analyses se poursuivre et des propositions être formalisées.

CHAPITRE

3

NOTRE PROJET

CONSTRUIRE UNE
ORGANISATION
RESPONSABLE ET
DURABLE



1.

UN IMPÉRATIF :

PRÉSERVER UNE GESTION BUDGÉTAIRE
EFFICIENTE

- 1•1 LA STABILITÉ DES CONTRIBUTIONS
- 1•2 L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PROPRES
- 1•3 LA MAÎTRISE DES DÉPENSES COURANTES
- 1•4 DES INVESTISSEMENTS CONTINUS ET SOUTENUS

2.

UNE NÉCESSITÉ :

PÉRENNISER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE
DES ACTIVITÉS

- 2•1 LA PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'EXPERTISE INTERNE
- 2•2 LA GESTION RIGOUREUSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

3.

UNE VOLONTÉ :

ORGANISER POUR DEMAIN

- 3•1 LA MISSION « CONCOURS »
- 3•2 LA MISSION « SDACR-COTTRIM »
- 3•3 UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION DE LA MISSION
« PILOTAGE DES DONNÉES RESSOURCES »





1. UN IMPERATIF : PRÉSERVER UNE GESTION BUDGÉTAIRE EFFICIENTE

101

LA STABILITÉ DES CONTRIBUTIONS

Département, EPCI et communes

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SDIS tire ses principales ressources des contributions financières versées par les communes, les structures intercommunales et le Conseil Départemental.

L'analyse de la contribution de ces partenaires aux recettes de fonctionnement de notre Établissement au cours de la dernière décennie montre une relative stabilité en la matière (autour de 95%). Après un exercice 2016 marqué par une baisse de la part de ces contributions, l'année 2017 voit celle-ci retrouver un niveau proche de celui habituellement observé.



Part des contributions des collectivités dans les recettes de fonctionnement
CA 2007-2017



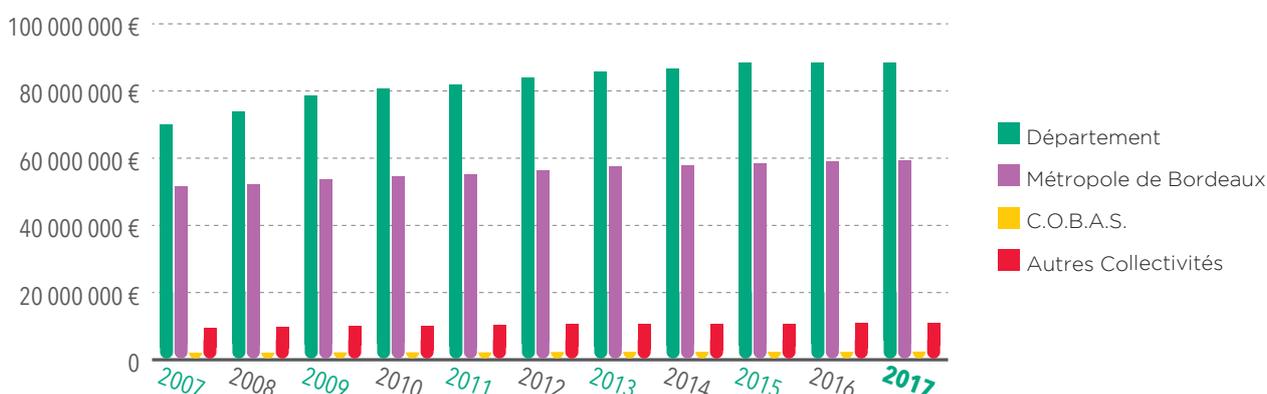
En application des dispositions législatives en vigueur (loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002), le montant des recettes en provenance des communes et EPCI est basé sur celui de l'année précédente, sur lequel est appliqué uniquement la variation de l'indice des prix à la consommation.

Faisant face à une croissance continue de l'activité opérationnelle, notamment en

matière de secours à personne, notre Établissement se trouve placé dans une situation délicate, contraint de devoir absorber cette croissance d'activité sans pouvoir bénéficier de la prise en compte de l'évolution démographique dans le calcul des contributions.

En 2017, les contributions des communes et EPCI ont atteint 72 721 487,79€, soit une hausse de 0,80% par rapport à 2016.

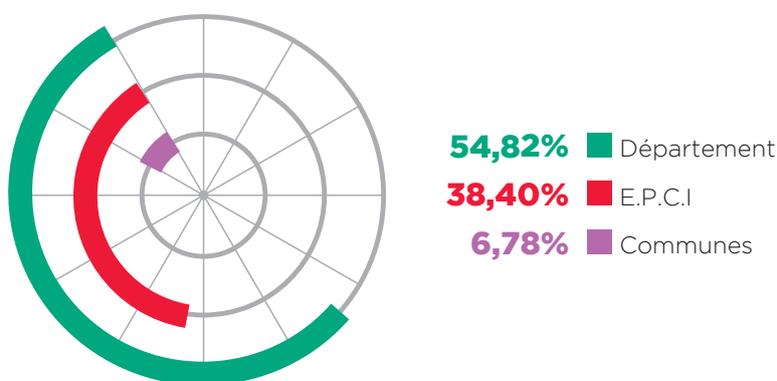
Évolution des contributions des collectivités
CA 2007-2017



La contribution annuelle versée par le Conseil Départemental de la Gironde, seule véritablement dynamique, fait donc office de variable d'ajustement au budget du SDIS. En prenant en compte l'évolution des charges et des ressources de notre Établissement, elle garantit le maintien de l'équilibre budgétaire.

Le montant de cette contribution s'est élevé à 88 234 000€ en 2017. Cette contribution représente 54,8% du total des contributions au budget du SDIS.

Répartition des contributions des collectivités et EPCI en 2017



État

Le Fonds d'Aide à l'Investissement (F.A.I), contribue à la réalisation d'opérations concernant des matériels préconisés par l'administration centrale et présentant un intérêt national, zonal ou départemental. Il reste la seule opportunité de subvention offerte par l'État.

Depuis 2014, aucune aide n'a été perçue par le SDIS au titre du F.A.I.

Seul le Fonds de Compensation de la TVA fait aujourd'hui office de contribution de l'État versée au profit de notre structure.

Son montant varie en fonction du rythme des investissements. Il atteint 2 400 284€ en 2017.



1.2

L'OPTIMISATION
DES RESSOURCES PROPRESLes interventions payantes
et les ressources propres

Soucieux de recentrer ses missions, le SDIS de la Gironde s'attache à facturer les interventions n'entrant pas directement dans l'exercice de ses missions exclusives.

Fort de ce choix, des recettes supplémentaires sont dégagées. Celles-ci atteignent 2 549 820,07€ en 2017, soit une hausse de 17,6% par rapport à l'exercice précédent. La progression enregistrée sur 2017 est en lien avec le montant de remboursement des interventions réalisées en carence d'autres acteurs et des vecteurs SMUR.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ascenseurs	30 990,24€	42 900,00€	40 800,00€	51 390,00€	66 489,46€	81 085,20€
Convention autoroutes	91 164,14€	93 965,64€	144 662,49€	78 471,57€	163 501,65€	91 649,54€
Carences	2 064 934€ ^(a)	2 432 279€ ^(b)	2 559 655€ ^(c)	3 094 473€ ^(d)	1 180 826€ ^(e)	1 317 042€ ^(f)
Films / Spectacles	16 591,49€	9 022,89€	16 671,04€	12 248,06€	7 114,81€	24 896,10€
Hyménoptères	280,00€	70,00€	0€	0€	0€	0€
Prestations rétribuées	16 205,67€	64 120,15€	65 254,63€	61 554,15€	3 493,71€	5 217,21€
Préventive	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Renforts DGSCGC	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Réquisions	1 237,80€	3 049,44€	2 708,17€	2 680,63€	1 920,34€	3 837,48€
SMUR	495 149,63€ ^(g)	433 968,88€ ^(h)	422 277,11€ ⁽ⁱ⁾	597 588,65€ ^(j)	745 138,34€ ^(k)	1 026 092,54€ ^(l)
Total	2 716 552,97€	3 079 376,00€	3 252 028,44€	3 898 406,06€	2 168 484,31€	2 549 820,07€

Montants exprimés en termes de titres émis sur l'exercice et sous réserve d'actualisation du prix des interventions et de la facturation de reliquats.

a : dont 1 308 195€ au titre de 2008, 178 500€ au titre de 2011 et 578 239€ au titre de 2012,

b : dont 1 477 455€ au titre de 2009, 48 328€ au titre de 2010, 58 544€ au titre de 2011, 220 576€ au titre de 2012 et 627 376€ au titre de 2013,

c : dont 1 654 240€ au titre de 2010, 226 113€ au titre de 2013 et 679 302€ au titre de 2014,

d : dont 1 793 762€ au titre de 2011, 14 350€ au titre de 2012, 22 659€ au titre de 2013, 230 022€ au titre de 2014 (hors prise en compte de la réduction du titre du 3^{ème} trimestre à hauteur de 3 510€) et 1 033 680€ au titre de 2015,

e : dont 190 688€ au titre de 2015 et 990 138€ au titre de 2016,

f : dont 300 782€ au titre de 2016 et 1 016 260€ au titre de 2017,

g : dont 66 764,80€ au titre de 2010, 398 182,91€ au titre de 2011 et 30 201,92€ au titre de 2012,

h : dont 394 511,19€ au titre de 2012 et 39 457,69€ au titre de 2013,

i : dont 362 321,07€ au titre de 2013 et 59 956,04€ au titre de 2014,

j : dont 60 010,86€ au titre de 2013, 511 129,79€ au titre de 2014 et 26 448€ au titre de 2015,

k : dont 63 385,26€ au titre de 2014, 620 790,20€ au titre de 2015 et 60 962,88€ au titre de 2016,

l : dont 70 087,20€ au titre de 2015, 782 420,86€ au titre de 2016 et 173 584,48€ au titre de 2017.



Les recours contre les tiers responsables

Chaque année le SDIS de la Gironde dépose des recours amiables auprès des compagnies d'assurance des tiers auteurs de préjudices indirects à son égard, ou celui de ses agents.

Ces actions visent à obtenir une compensation de la rémunération des agents en arrêt de travail du fait du préjudice causé

par ces tiers. Sont également concernés les remboursements de frais de justice ou d'honoraires, de même que les cas de réparation de préjudices suite à des dégradations de matériels ou des fausses alertes.

Les délais de procédure particulièrement longs pour ce type d'affaires conduisent à des recouvrements de créances souvent tardifs. En 2017, 245 603,95€ de titres de recettes ont été émis.

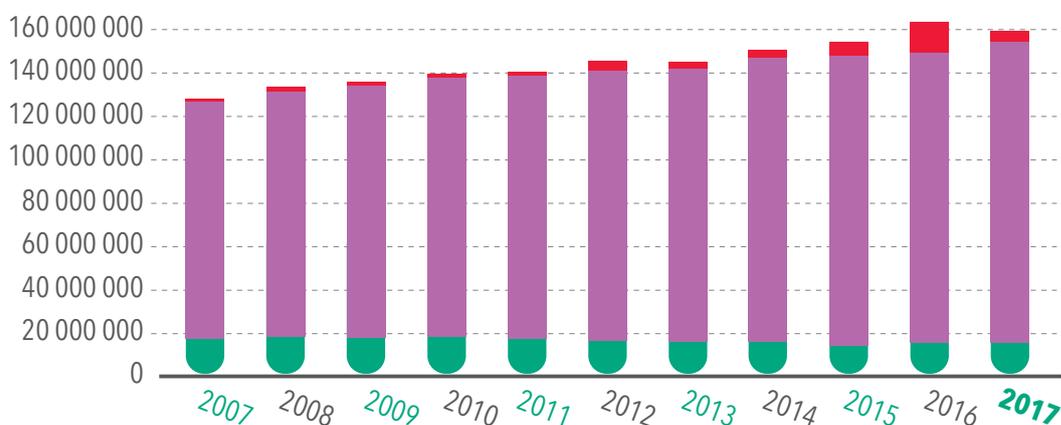
1.3

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES COURANTES

Après une progression de plus de 4,5% en 2016, les dépenses de fonctionnement du SDIS connaissent une baisse de près de 3% en 2017 (-2,93%). Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée en 15 ans et ce dans un

contexte marqué par une forte croissance de la sollicitation opérationnelle sur l'année. Ces dépenses atteignent un montant total de 157 69 686,66€.

Évolution des dépenses de fonctionnement 2007-2017



■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel ■ Autres charges de fonctionnement



Limiter les charges à caractère général

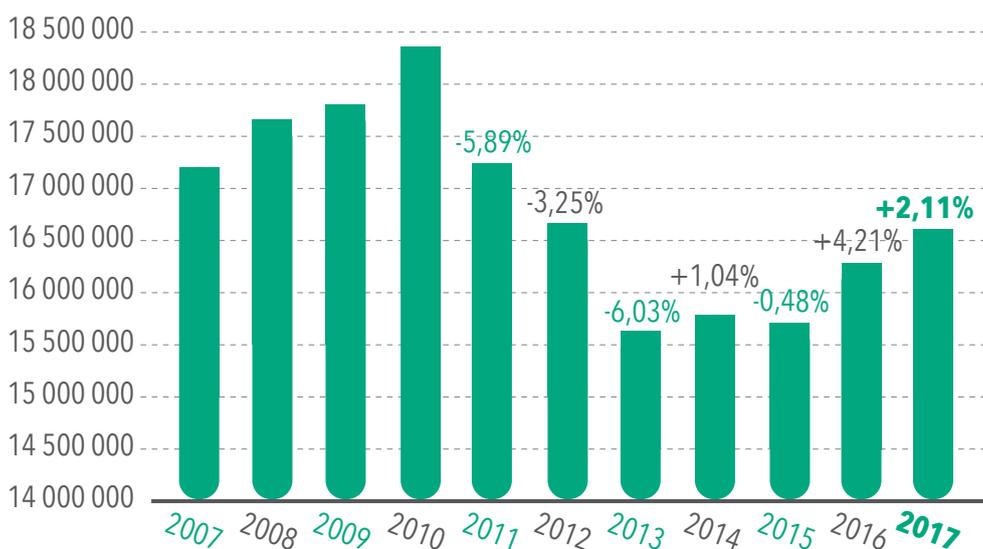
Les charges à caractère général connaissent une hausse mesurée en 2017, de l'ordre de 2,11%. Avec un montant total de 16,6 millions d'euros, elles se stabilisent depuis plusieurs exercices.

Pour mémoire, ces charges atteignaient 15,7 millions en 2003. La hausse n'est donc que

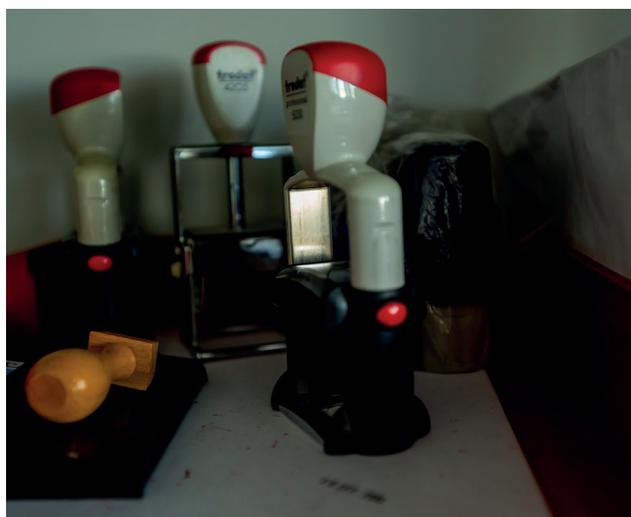
de 5,7% en 15 ans, soit largement inférieure à l'évolution de l'inflation sur la période.

Les efforts déployés par notre Établissement en la matière sont donc notables, nombre de ces charges revêtant un caractère fluctuant et restant dépendantes de variables exogènes. Les marges de manœuvre du SDIS demeurent donc réduites.

Évolution du montant des charges à caractère général 2007-2017



Exprimées en valeur, ces charges à caractère général connaissent une légère croissance sur l'exercice. La part qu'elles représentent au sein de l'ensemble des dépenses de fonctionnement reste inférieure à 11%.



Part des charges à caractère général dans les dépenses de fonctionnement 2007-2017



Contenir les dépenses de personnel

La maîtrise des charges de personnel est un objectif prioritaire pour le SDIS de la Gironde. En dépit de l'application de nombreuses dispositions d'ordre national et notamment celles en lien avec la revalorisation des carrières des fonctionnaires issue du protocole d'accord relatif à la mo-

dernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), ces charges n'augmentent que de 1,35% sur 2017.

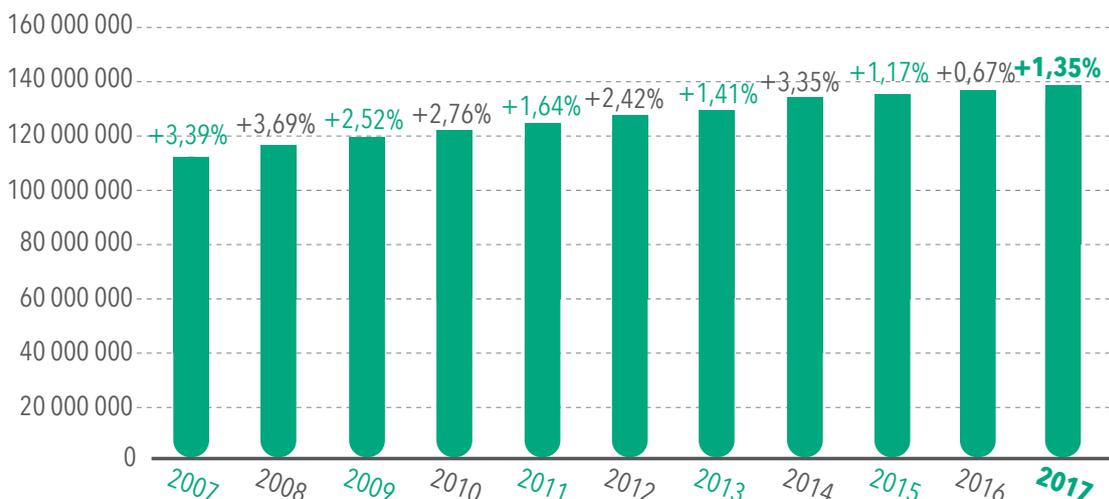
Les dépenses de personnel atteignent un montant de 137 148 242,12€ sur l'année et représentent 86,7% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du SDIS.



Part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement
2007-2017



Évolution du montant des charges de personnel
2007-2017



En application des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les administrations publiques sont tenues d'employer un nombre de personnes handicapées équivalent à 6% de leur effectif total. En cas de non respect de cet impératif, elles se voient infliger des pénalités versées sous forme d'une cotisation annuelle au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les SDIS, en dépit de leur mission exigeant des conditions d'aptitude opérationnelles particulières pour leurs agents, ne bénéficient d'aucun aménagement en la matière.

Le SDIS a ainsi versé 159 796,76€ au FIPHFP en 2017 (hausse de 78,4% par rapport à 2016). La réalisation de dépenses ouvrant droit à déduction a permis à notre Établissement de bénéficier d'une exonération partielle. Celle-ci s'est élevée à 42 460,66€ soit une équivalence d'emploi de 2,46 unités.



1.4

DES INVESTISSEMENTS CONTINUS ET SOUTENUS

Le SDIS a fait le choix de recourir aux autorisations de programme (AP) pour planifier ses opérations de constructions et de réhabilitations immobilières des CIS.

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2016, le montant des autorisations de programme a été actualisé et de nouvelles modalités de gestion des AP/CP ont été décidées.

Celles-ci sont applicables au 1^{er} janvier 2017 et donnent lieu à une nouvelle ventilation des opérations entre les AP existantes et les nouvelles AP.

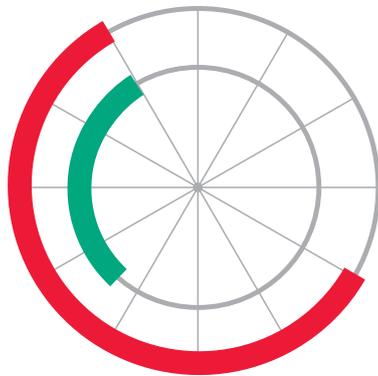
Le montant total des autorisations de programme est de 110 152 061,65€.

Ce sont désormais 16 autorisations de programme qui sont définies et qui concernent :

- les opérations entièrement co-financées à hauteur de 50% HT par les communes défendues en 1^{er} appel (AP n°0011)
- les opérations exclusivement financées par le SDIS 33 (AP n°0012)
- les opérations au financement mixte (AP n°0013)
- les travaux bâtimentaires (AP n°0014)
- le projet TRICOISE (AP n°0015)
- la construction du CIS Biganos (AP n°006)
- la construction du CIS La Teste (AP n°007)
- la construction du CIS Ornano (AP n°008)
- la construction du CIS Saint-Médard en Jalles (AP n°009)
- l'extension du CIS de Saint-Savin (AP n°010)
- la restructuration du CIS de Gujan-Mestras (AP n°011)
- la construction du CIS de Bordeaux Rive Droite et du CTA-CODIS de repli (AP n°012)
- la réhabilitation des bâtiments du GTL et de Bordeaux Nord (AP n°013)
- la mise aux normes des stations services (AP n°014)
- la réhabilitation du CIS de Lesparre (AP n°015)
- la construction du CIS de Le Porge (AP n°016)

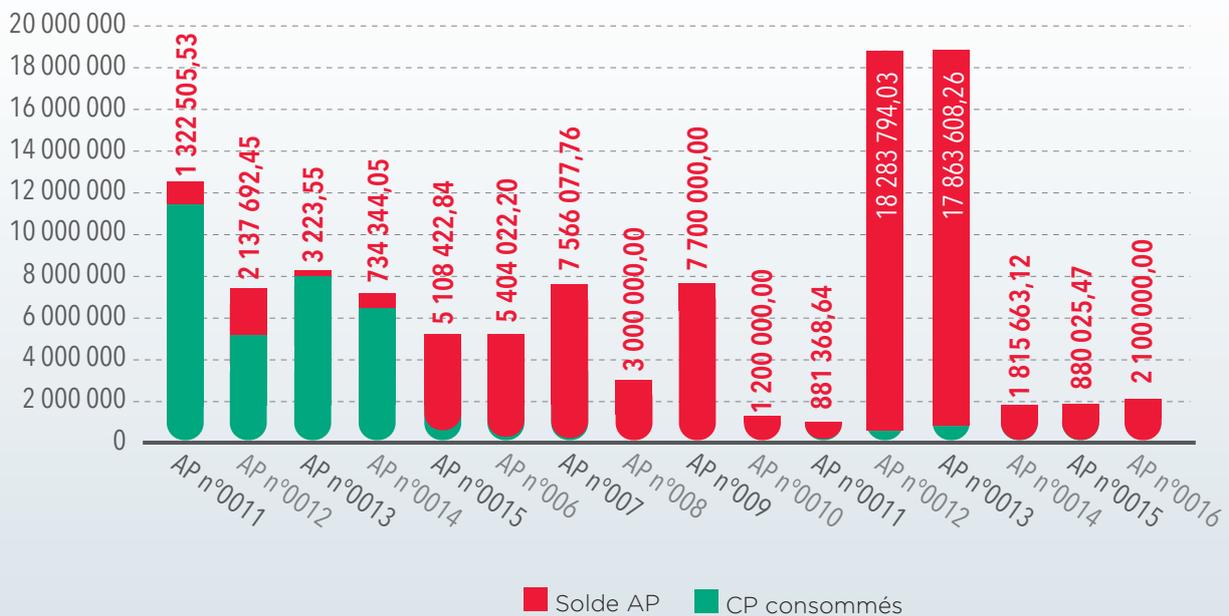


Autorisations de programme - CP consommés



Reste à consommer : 77 000 747,90€

Toutes AP confondues : 33 151 313,75€
de CP consommés



L'année 2017 a vu notre Établissement poursuivre avec détermination sa politique d'investissement en matière patrimoniale et ce dans un contexte national marqué par un recul de ces dépenses dans la grande majorité des autres SDIS.

De nombreuses opérations de construction, réhabilitation et rénovation ont été menées et notamment : la réhabilitation des bureaux du 4^{ème} étage de la Tour B du

bâtiment situé au 22 boulevard Pierre I^{er} à Bordeaux et le lancement de ceux concernant le 3^{ème} étage, la livraison du nouveau CIS de Cadillac-Béguey, le lancement des travaux de construction du futur CIS de La Brède, de rénovation et restructuration du CIS de Marcheprime, ou encore de réparation des fissures du CIS du Pyla.

Les premières démarches préalables aux travaux ont également été engagées sur



d'autres opérations, avec notamment le choix l'équipe de maîtrise d'œuvre et le début des études pour la construction des nouveaux CIS de La Teste et Biganos, le choix l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau CIS du Porge et la poursuite des études pour la construction du nouveau CIS de Bordeaux Rive Droite.

Cette dynamique sera conservée en 2018. Les projets patrimoniaux sont en effet nombreux et concernent tous les secteurs géographiques du département : les travaux de rénovation du CTA-CODIS, des CIS de Margaux, Monségur et Vendays, de res-

tructuration des CIS de Targon, Lesparre et de l'immeuble situé au 18 boulevard Pierre 1^{er} à Bordeaux, ou encore de remplacement du plancher du plateau technique de Bas-sens.

Des consultations de maîtrise d'œuvre et d'entreprises seront également lancées pour la mise aux normes des stations carburant, la restructuration du CIS de Gujan-Mestras, l'extension de la PUI du service de Santé et de Secours Médical à Mérignac, mais aussi pour la reconstruction des bâtiments situés à Bordeaux Nord et la réhabilitation du CIS de Pauillac.



2.

UNE NÉCESSITÉ : PÉRENNISER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES ACTIVITÉS

2.1

LA PROTECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PAR L'EXPERTISE INTERNE

Après 3 années de stabilité, l'exercice 2017 voit le nombre de procédures juridiques concernant le SDIS connaître une progression significative. Au total, 157 nouveaux dossiers ont été ouverts l'an passé, contre 132 et 136 en 2016 et 2015. La diversité des affaires traitées est toujours constatée (discipline, assurances, vols, incivilités).

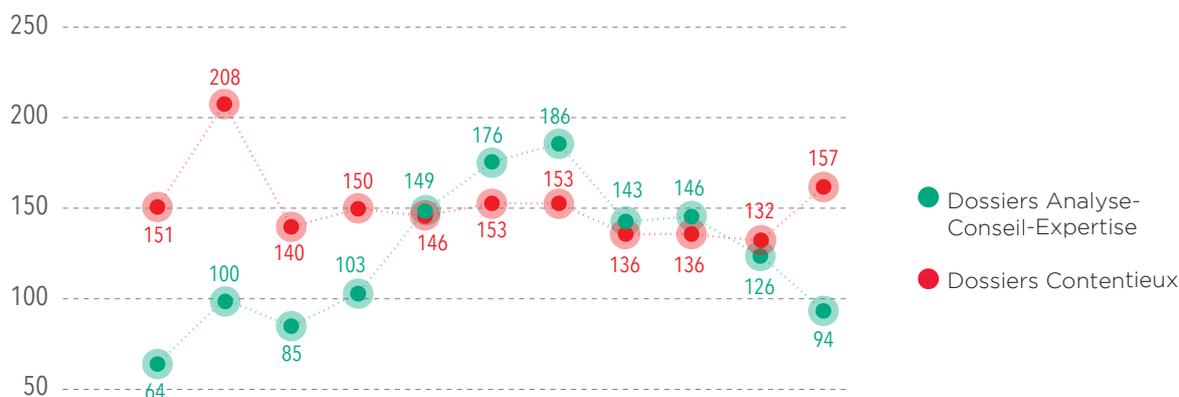
Le service des Affaires Juridiques et Instances Délibérantes a poursuivi son travail d'analyse, de conseil et d'expertise avec le traitement de 94 dossiers sur l'année (dossiers ACE). Le nombre de dossiers traités ne fournit qu'une indication car le temps

consacré aux analyses s'avère très fluctuant selon la complexité du thème abordé. Ces thèmes restent toujours variés : règlement européen sur la protection des données, Défense Extérieure Contre l'Incendie, suivi de conventions...

La multiplicité des demandeurs traduit toujours l'existence d'un réel besoin de sécurisation juridique et d'une meilleure prise en compte de l'environnement juridique et des risques inhérents aux activités de l'Établissement.



Évolution des dossiers ACE et Contentieux 2007-2017



Contraventions 2017

En matière de traitement et suivi des contraventions, l'exercice 2017 confirme la tendance à la baisse observée l'an passé. Ce sont ainsi 65 contraventions qui ont été comptabilisées, contre 69 en 2016 (baisse de 5,8%). Les efforts déployés en faveur d'une transmission efficace en la matière portent donc leurs fruits. Le paiement des majorations est par ailleurs évité grâce à

l'application d'une procédure de traitement dédiée.

L'année écoulée a constitué le premier exercice de mise en œuvre de la nouvelle procédure relative aux contraventions, faisant de la non dénonciation de l'auteur responsable d'une infraction hors intervention un délit. Des éléments complémentaires sont donc désormais demandés le cas échéant afin d'identifier l'auteur de la contravention.

Évolution des contraventions au Code de la Route 2007-2017

Années	Contraventions	Evolution
2007	23	-30%
2008	19	-17%
2009	50	163%
2010	148	196%
2011	278	88%
2012	120	-57%
2013	64	-47%
2014	67	4,5%
2015	75	12%
2016	69	-8%
2017	65	-5,8%



Archivage

En 2017, 17 versements internes ont été réalisés, correspondant à 107 mètres linéaires (1 073 boîtes).

En fin d'année, 3 versements aux Archives Départementales, en attente depuis plus de 2 ans, ont également pu être effectués. 196 boîtes ont ainsi pu y être transférées.

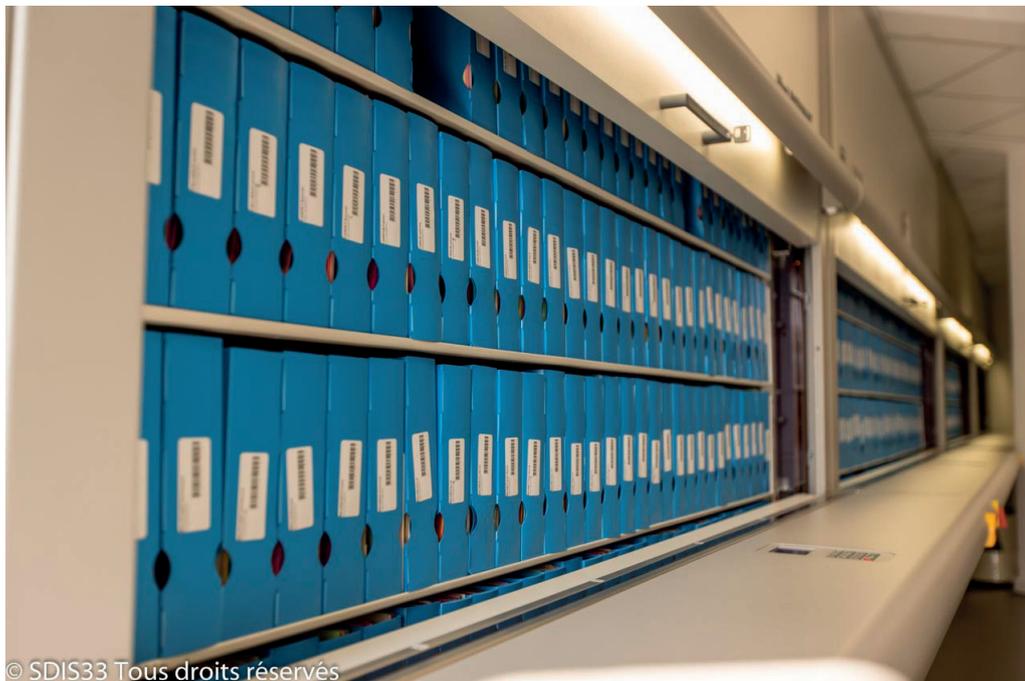
Concernant les éliminations d'archives, 23 demandes de destruction supplémentaires ont été reçues sur l'année. Avec la prise en compte des reliquats des années précédentes, 38 demandes restaient à traiter. 19 d'entre elles l'ont été, donnant lieu à la destruction de 840 boîtes (85 ml).

Les demandes de communication d'archives de la part des groupements ont de nouveau augmenté. Ce sont ainsi 168 de-

mandes qui sont comptabilisées, à raison de 71 demandes de copies de documents et 97 demandes de consultations. Les demandes de consultations de dossiers du personnel ayant cessé l'activité parfois depuis de nombreuses années demeurent les plus importantes.

L'année 2017 a été l'occasion de diffuser une nouvelle note dédiée à la gestion des archives en remplacement de 4 notes précédentes devenues inadaptées. En complément, un mode opératoire relatif à la gestion des archives a été mis en ligne sur l'Intranet à l'automne.

Enfin, le suivi du projet de déménagement des archives dans le nouvel espace dédié à Bordeaux Nord a fortement impacté l'activité du service en 2017 par une participation à de très nombreuses réunions.



202

LA GESTION RIGOUREUSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Evolution globale des marchés

Le nombre de consultations lancées en 2017 est en progression, passant de 64 à 79 (hausse de 23,43%). Ce nombre se rapproche de celui comptabilisé en 2014 et 2015.

L'analyse de la structure des procédures mises en œuvre indique que sur 79 procédures lancées, 30 (soit 37,97%) ont fait l'objet d'un allotissement. Le nombre moyen de lots est de 5,23 par affaire.

Comme en 2016, aucune des procédures lancées en 2017 n'a fait l'objet de recours contentieux. A noter qu'au terme de chaque procédure, le SDIS, en application de l'article 99 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, informe par écrit tous les candidats non retenus du motif du rejet de leur offre, de leur classement, du nom du candidat retenu et du montant de son offre. Ce

sont ainsi 115 courriers qui ont été rédigés à cette fin en 2017. Une hausse est également constatée sur l'exercice au niveau du nombre de marchés signés. Après 2 années de stabilisation, 177 marchés ont été signés sur 2017, soit une hausse de 30,1%. Sur ces 177 marchés, 173 ont été passés avec des sociétés de nationalité française et 4 avec des sociétés de nationalité étrangère (2 espagnoles et 2 italiennes).

Le nombre de marchés notifiés progresse également, passant de 138 à 155.

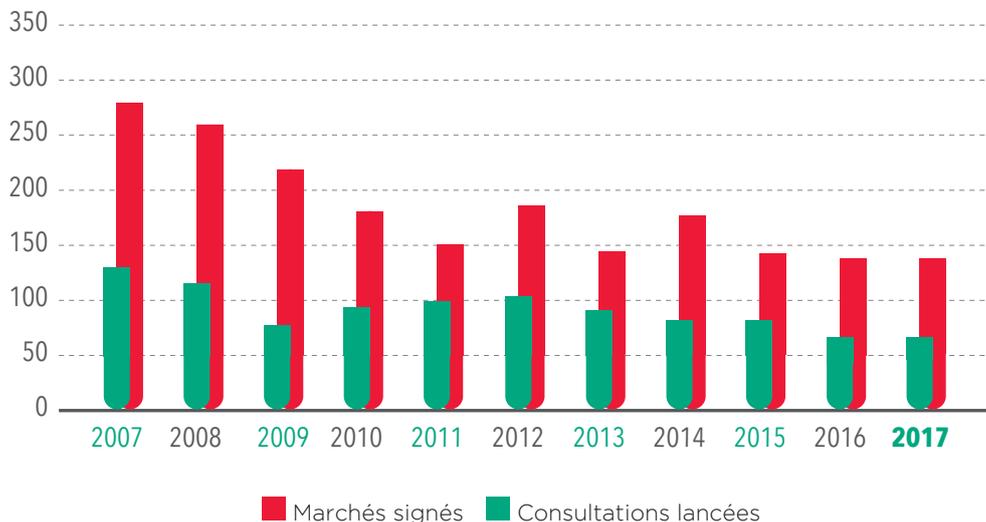
Ces 155 marchés notifiés se répartissent en 82 marchés ordinaires, 70 accords-cadres s'exécutant par l'émission de bons de commande et 3 marchés mixtes.

Ce travail en lien avec la commande publique aura rendu nécessaire la réunion de 7 commissions d'appel d'offres, 16 commissions des achats et 7 commissions de travaux.





Évolution du nombre de consultations et marchés signés
2007-2017



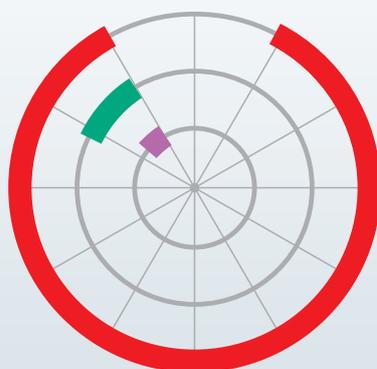
Les modalités d'exécution des achats effectués sur 2017 sont l'occasion de confirmer la part toujours prépondérante des achats réalisés sur marché, lesquels représentent 84,95% du total des dépenses 2017, pour un montant de 31 236 855,48€ TTC.

Les achats réalisés auprès de la centrale d'achat généraliste UGAP connaissent une

progression également notable (augmentation en volume de 63,65%). Ils représentent 6,05% du total des dépenses, soit 2 224 172,05€ TTC.

Enfin, avec un total de 3 310 365,48€ TTC, les dépenses hors marché représentent 9% du total des achats en 2017. Elles sont à nouveau en baisse sur l'exercice.

Mode de réalisation des achats 2017



84,95% Sur marché
9,00% Hors marché
6,05% UGAP

Le recours à l'UGAP

Le volume financier des achats réalisés auprès de l'UGAP connaît une progression significative en 2017 (hausse de 63,65% par rapport à 2016).

L'analyse de la structure des dépenses réalisées met en lumière l'importance des achats de fournitures, qui avec un total de 2 038 126,01€ TTC, représentent 91,64% du total des achats effectués auprès de l'UGAP. Les principaux postes de dépenses concernés sont les véhicules légers de moins de 3,5 tonnes, les chaussures et accessoires de chaussures, ou encore les vêtements, articles de protection et casques de sapeurs-pompiers.

Les achats de prestations de services et de travaux atteignent pour leur part 186 046,04€ (soit 8,36% du total). Ils sont en baisse sur 2017.

Répartition des marchés notifiés par procédures

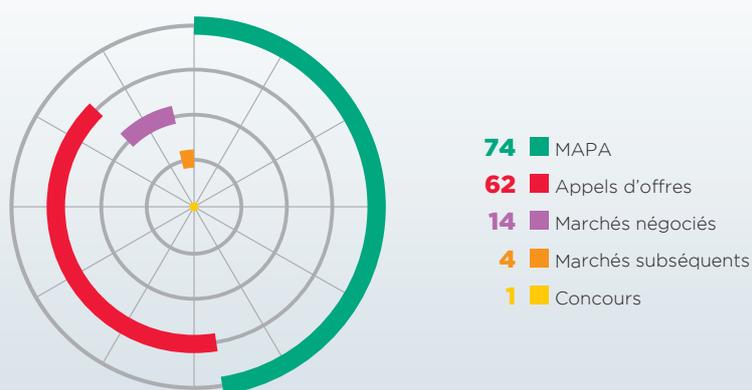
La répartition des marchés par procédures s'inscrit dans la lignée des exercices précédents, avec une prédominance des marchés passés en procédure dite adaptée. Sur les 155 marchés notifiés en 2017, 74 MAPA sont recensés.

Une hausse est constatée au niveau des appels d'offres, dont le nombre et la part augmentent sur l'année (62 appels d'offres notifiés, soit 39,9%).

14 marchés ont été notifiés suite à une procédure de passation négociée.

Les 4 marchés subséquents notifiés concernent l'achat de prestations de formation à caractère informatique.

Répartition des marchés par type de procédures



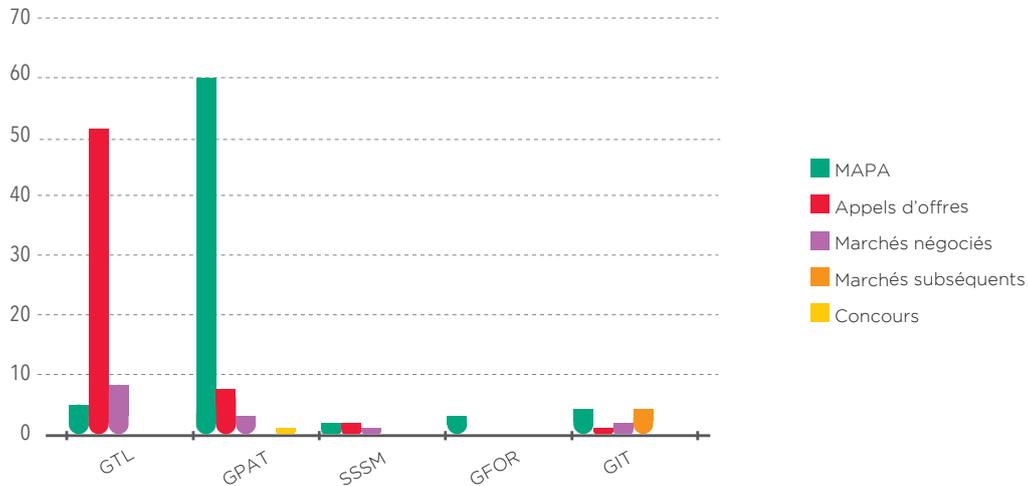
La procédure de MAPA est surtout utilisée par les groupements Formation et Patrimoine en 2017. A l'inverse, et en raison des montants élevés de ses achats, le groupement Technique et Logistique a plus fré-

quemment recours à la procédure d'appel d'offres (dans 80% des cas).

Le GIT pour sa part a réparti ses marchés entre 4 marchés subséquents, 4 MAPA, 2 marchés négociés et 1 appel d'offres.



Répartition des types de procédures par groupements



Répartition des marchés par catégorie d'achats

La part des marchés de fournitures demeure prépondérante en 2017, avec 62 marchés notifiés relevant de cette catégorie.

Les marchés de travaux représentent près de 30% de l'ensemble des marchés notifiés, soit une part en nette progression sur l'exercice. La passation des marchés de travaux relatifs à la restructuration des CIS de Marcheprime, Targon, Lesparre, Le Pyla et Monségur (42 marchés pour l'ensemble de ces 5 sites) expliquant notamment cette tendance.

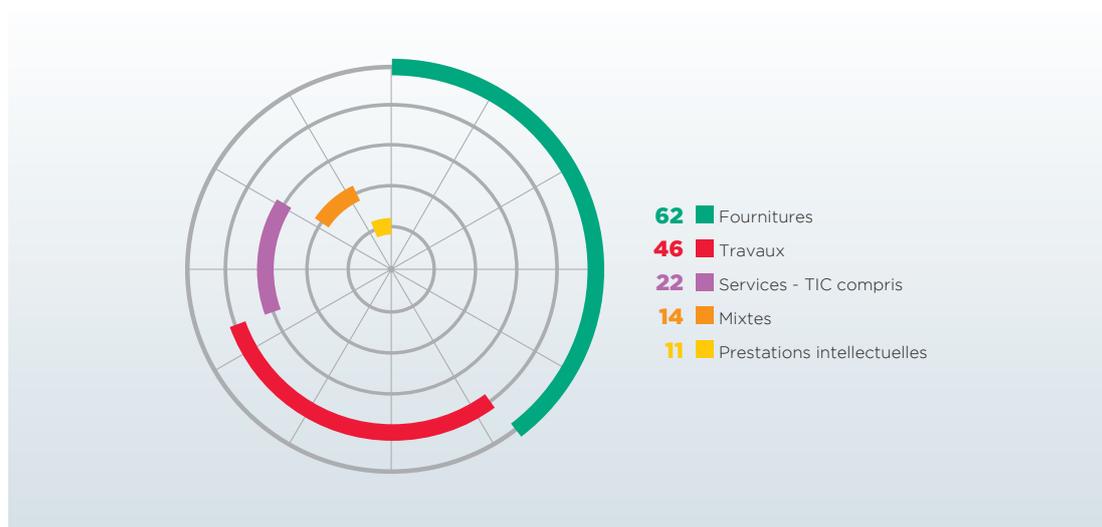
La part des marchés de services est en baisse (21 marchés notifiés, soit 13,5% du total).

Enfin, 14 marchés mixtes, 11 marchés de prestations intellectuelles et 1 marché de technique information et communication, ont par ailleurs été notifiés au cours de l'année. La hausse significative du nombre de marchés de prestations intellectuelles s'expliquant principalement par la passation

des marchés de contrôle technique et de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations de restructuration des CIS de Gujan Mestras, Pauillac, Le Porge et du site de Salles.



Répartition des marchés par type de prestations

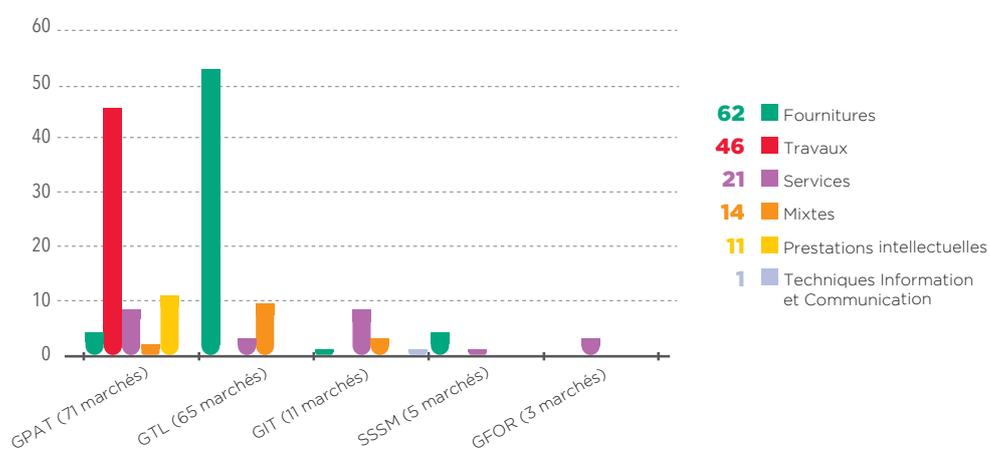


En volume financier, le montant total des marchés de fournitures notifiés en 2017 s'élève à 9 859 926,36€ TTC, celui des marchés travaux à 3 894 173,85€ TTC et celui des marchés de services à 2 018 088,66€ TTC.

Seuls 5 groupements ont généré des marchés en 2017. Le groupements Patrimoine

et le groupement Technique et Logistique restent les plus actifs avec respectivement 71 et 65 marchés notifiés les concernant. 11 marchés notifiés ont par ailleurs concerné le groupement Informatique et Télécommunications, 5 le service de Santé et de Secours Médical et 3 le groupement Formation.

Répartition des marchés par type de prestations par groupements



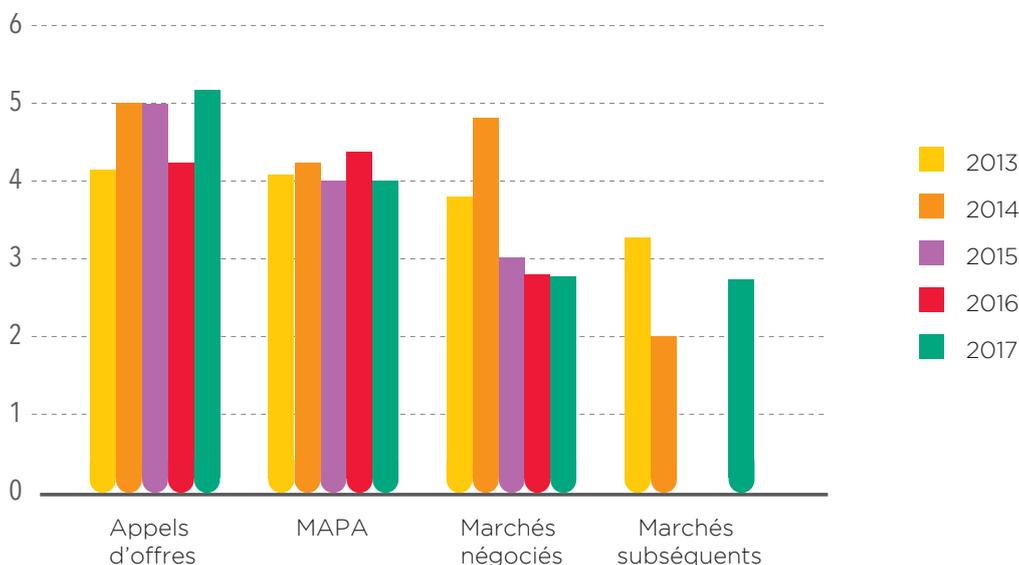


Les délais moyens de passation

En matière de délais de passation, la durée des appels d'offres s'est trouvée impactée par le marché d'habillement géré par le Groupement Interdépartemental (la durée de passation de cet appel d'offres ayant été de 7 mois 1/2).

Concernant les MAPA, le délai de passation moyen est au niveau de 2015.

Durée de passation moyenne des marchés
2013 - 2017



L'évolution du mode de retrait des DCE par les entreprises : la dématérialisation confirmée

Le SDIS s'est engagé depuis de nombreuses années dans la démarche de dématérialisation des dossiers de consultation des entreprises (DCE), en mettant ces documents en ligne sur la plate forme « achatpublic.com », ou en les envoyant par mail aux candidats (mode résiduel).

Ainsi, la quasi totalité des DCE obtenus par les entreprises a été téléchargée sur ce site. Les DCE des marchés de travaux qui, il y a peu encore, étaient envoyés en mode papier à la demande des candidats potentiels, sont désormais téléchargés par les entreprises.

Le SDIS a enregistré 1 350 retraits de DCE en 2017, soit un nombre en hausse par rapport à 2016. Cette augmentation tient notamment au nombre de procédures lancées sur l'année, lui même plus important que l'an passé.

Le nombre d'offres reçues est lui en baisse : 230 ont ainsi été reçues contre 266 en 2016.

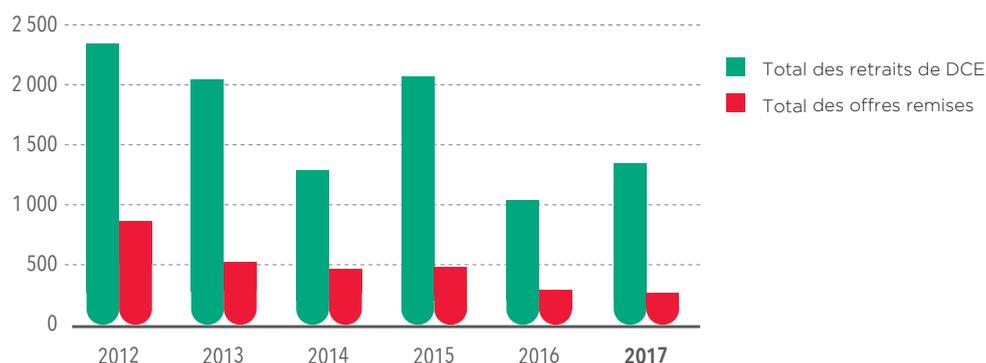
La part des offres envoyées par voie dématérialisée représente 34,78% du nombre total des offres reçues. L'envoi dématérialisé reste un mode d'envoi secondaire, même si sa part poursuit sa progression.

L'année 2017 voit par ailleurs se développer le phénomène de l'unicité de l'offre. En effet, sur les 177 marchés signés, 63 marchés (35,59%) ont fait l'objet d'un dépôt unique d'offre.

Si cette constante est traditionnelle en cas de procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence (15 marchés sur 63), elle est de plus en plus fréquente en matière d'appels d'offres (21 marchés sur 63) et de procédures de MAPA (27 marchés sur 63), alors même que les supports de publicité utilisés sont des supports à large diffusion (JOUE, BOAMP et site « achatpublic.com »).

Le taux de retour (nombre d'offres reçues par rapport au nombre de dossiers retirés) diminue sur l'exercice et atteint 17%.

Volume comparé des retraits DCE et des dépôts effectués 2012-2017





L'année 2017 a été l'occasion pour le SDIS de la Gironde d'installer de nouvelles missions à vocation transversale. Leurs travaux serviront l'adaptation de notre Établissement aux enjeux de demain.

3.1

LA MISSION « CONCOURS »

A l'image de la démarche portée en 2013, le SDIS de la Gironde a fait le choix d'organiser deux concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, et ce pour le compte de 11 SDIS de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'ouverture de ces concours s'inscrit dans une politique nationale d'harmonisation des conditions de présentation des candidats, avec instauration de dates communes et mise en place rationalisée de centres d'examen.

Les différentes épreuves (écrites, sportives et orales), se dérouleront entre les mois de mai et novembre 2018.

Afin d'assurer l'efficacité de la démarche, le SDIS a décidé l'installation d'une Mission dédiée, composée de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels issus des filières administrative, technique et spécialisée. Ces agents, en poste depuis le début du mois de novembre 2017 dans les locaux situés rue La harpe au Bouscat, sont investis dans un projet tenu de respecter un ca-



lendrier fixé au niveau national.

Les dernières semaines de la fin d'année 2017 ont rapidement été mises à profit afin d'engager les premières démarches indispensables : recrutement des membres de l'équipe, encadrement juridique de la démarche, travaux de paramétrage du logiciel dédié, réservation des sites sur lesquels se dérouleront les différentes épreuves.

Dans le même temps, d'autres enjeux d'ordre financier (coût du lauréat), administratif (formalisation des dossiers et des sujets des épreuves), logistique et de com-

munication (articles de presse, site web), ont été traités.

Cette démarche connaîtra ses premiers développements concrets dès le début d'année 2018 avec la date d'ouverture officielle des concours fixée le 15 janvier.



3•2

LA MISSION « SDACR-COTTRIM »

L'installation de la Mission SDACR-CoTTRIM, placée auprès du chef du Pôle Coordination Opérationnelle, répond notamment aux nouvelles dispositions législatives issues de la loi NOTRe de 2015, prévoyant une révision quinquennale des SDACR. Adopté par arrêté préfectoral le 24 mai 2013, le SDACR de la Gironde a ainsi vocation à faire l'objet de nouvelles réflexions.

Dans le même temps, la généralisation progressive du Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces sur l'ensemble du territoire national, a conduit notre Établissement à imaginer les modalités de travail autour de ce nouveau document stratégique. Décliné au niveau zonal et départemental, ce document vise à recenser et analyser les risques et les effets potentiels des menaces sur le territoire, les objectifs à atteindre en terme de capacités disponibles, les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour y parvenir, ainsi que les éventuelles tensions et ruptures capacitaires nécessitant l'engagement de moyens par l'échelon supérieur.

Dans les premières semaines de son installation, la Mission a consacré ses travaux à l'élaboration du CoTTRIM départemental dans le cadre d'une démarche pilotée par les services de la Préfecture. Cette contribution, réalisée en collaboration avec les différents groupements du Pôle Coordination Opérationnelle, a essentiellement porté sur la méthodologie de classification des risques selon les critères de probabilité

d'occurrence et de gravité et sur la répartition des limites capacitaires du service. Les éléments ont été produits en fin d'année 2017 comme attendu.

Le deuxième axe de travail de la Mission en lien avec la révision du SDACR sera plus particulièrement développé à compter de 2018. La formalisation d'un guide méthodologique par la Direction Générale de la Sécurité et de la Gestion des Crises permettra de déterminer les modalités d'élaboration de cette nouvelle génération de SDACR. Les évolutions attendues devraient porter sur la proposition d'une architecture type et d'une terminologie commune, l'articulation du SDACR-CoTTRIM et la définition d'indicateurs de couverture opérationnelle destinés à fournir aux décideurs des outils de pilotage.

Les modalités de réalisation de ce travail seront définies au cours du premier semestre 2018.



3.3

UNE DÉMARCHE INNOVANTE : LA CRÉATION DE LA MISSION « PILOTAGE DES DONNÉES RESSOURCES »

La création de la Mission Pilotage des Données Ressources s'inscrit dans la perspective du déploiement du futur système de gestion opérationnelle (SGO) du SDIS. Son objectif premier est de fiabiliser les données nécessaires à cet outil.

En effet, le SGO s'appuiera sur des données issues de différents systèmes de gestion informatisée déployés au sein du SDIS, notamment en matière de ressources humaines (Medisap, GEEF, E-CivIRH, E-Temptation). Dans un souci de coordination entre les groupements utilisateurs du futur SGO et de garantie de la qualité des données produites, la Mission cherchera à anticiper les possibles difficultés pouvant résulter des échanges de données entre les différents systèmes et proposera des solutions. Ses travaux la conduiront à œuvrer en transversalité avec les groupements producteurs et administrateurs du SGO.

Des données justes

Le SGO s'appuie en premier lieu sur les emplois opérationnels renseignés au sein de la base GEEF. C'est donc en priorité sur les processus associés à la vie des emplois opérationnels GEEF, que l'attention des membres de la Mission s'est d'abord portée. Le 4^{ème} trimestre 2017 a ainsi été consacré à l'élaboration d'un état des lieux des processus à même de modifier la position d'un emploi (mobilité, suspension, reprise, inap-

titude et restriction médicale, formation...). Cette étude des processus a concerné l'ensemble des acteurs (fonctionnels et territoriaux) susceptibles de procéder à des modifications (chefs de CIS notamment).

Une gestion en temps réel

Si jusqu'à présent la mise à jour en temps réel de ces données ne répondait pas à une priorité opérationnelle, le déploiement à venir du futur SGO implique de revisiter les pratiques. Aussi, la Mission a engagé un travail d'accompagnement auprès des différents groupements, en proposant d'améliorer les procédures en vigueur afin d'assurer une gestion des emplois en temps réel.





Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
22 boulevard Pierre 1er
33081 Bordeaux cedex

Tel : 05 56 01 84 40
Fax : 05 56 79 26 18
Mail : direction@sdis33.fr